

PRIX COURANT



é en 1887

MONTREAL, vendredi 15 février 1918

ÉCOLE des HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

Vol. XXXI—No 7

INDISPENSABLE—c'est le seul mot

qui puisse s'appliquer à la Balance Automatique Dayton. Elle fournit le système parfait de pesée pour toute catégorie de commerce. Elle épargne du temps et de la main-d'œuvre. Elle montre le poids et le prix exacts et satisfait à la fois le marchand et le client. Non seulement elle accomplit toutes ces fonctions avec certitude, mais elle les fait automatiquement. Elle élimine par conséquent toutes erreurs possibles.

Elle protège le client contre toute perte causée par défaut de pesée et protège également le marchand contre les pertes occasionnées par sur-poids.

La Balance Automatique Dayton

Nos clients nous disent que la Balance Automatique Dayton se paye d'elle-même dans l'espace de trois à douze mois. Cela ne coûte rien de posséder une Dayton—ce qui coûte, c'est de n'en pas avoir. Et cela coûte fort cher. Plus de 475,000 en usage.

Les Balances Automatiques Dayton sont vendues soit au comptant, soit à termes faciles. De bons montants sont attribués pour les vieilles balances.

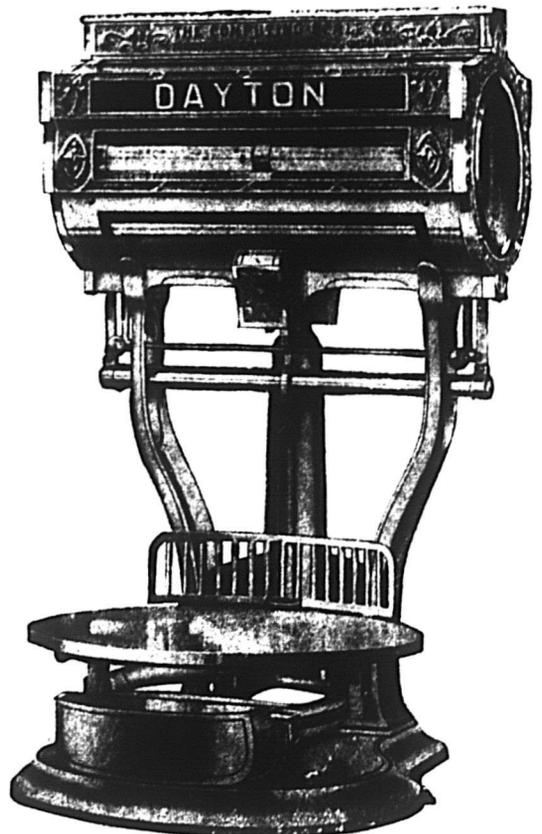
Si vous n'avez pas une Balance Automatique Dayton sur votre comptoir, cela vous paiera de nous écrire pour obtenir de plus amples informations.

DAYTON COMPUTING SCALES

Salles d'échantillons, de Montréal: 58 rue Notre-Dame Est

LESLIE A. DAVIDSON, Avenues Royce & Campbell,
Gérant des ventes TORONTO (Ont)

The International Business Machines Co., Limited, Toronto, Frank E. Mutton, vice-président et gérant-général, Manufacturiers des Balances Dayton, des Enregistreurs de Temps "International", et des Machines électriques à calculer Hollerich.



La Balance Etalon de l'Univers

Rien de Meilleur

*pour aiguiser l'appétit et donner
du piquant à tous les mets que*

La Sauce Worcestershire

"Perfection" de Jonas

*D'une pureté absolue et ne contenant
que ce qu'il y a de mieux en fait d'épi-
ces elle est excellente pour assaisonner
la viande, le poisson, la soupe, la sala-
de, etc.*

**Toutes les personnes qui en ont goûté
en redemandent**

Ceux qui, dans le commerce de l'épicerie ont le plus d'expérience,
savent qu'en achetant

LES PRODUITS JONAS

ils font un excellent placement. Ils vous diront qu'en achetant

**LES ESSENCES CULINAIRES DE JONAS
LA MOUTARDE FRANCAISE DE JONAS
LE VERNIS MILITAIRE DE JONAS**

le marchand prouve qu'il sait acheter, car les produits de la marque
"Jonas" se vendent plus rapidement et en plus grande quantité que
tout autre produit similaire.

Les seuls articles profitables dans le commerce sont ceux dont la
vente n'immobilise pas le capital. Les marchandises qui restent sur
les tablettes ou dans quelque coin du magasin représentent un capital
mort qui se détruit de lui-même au lieu de se reproduire.

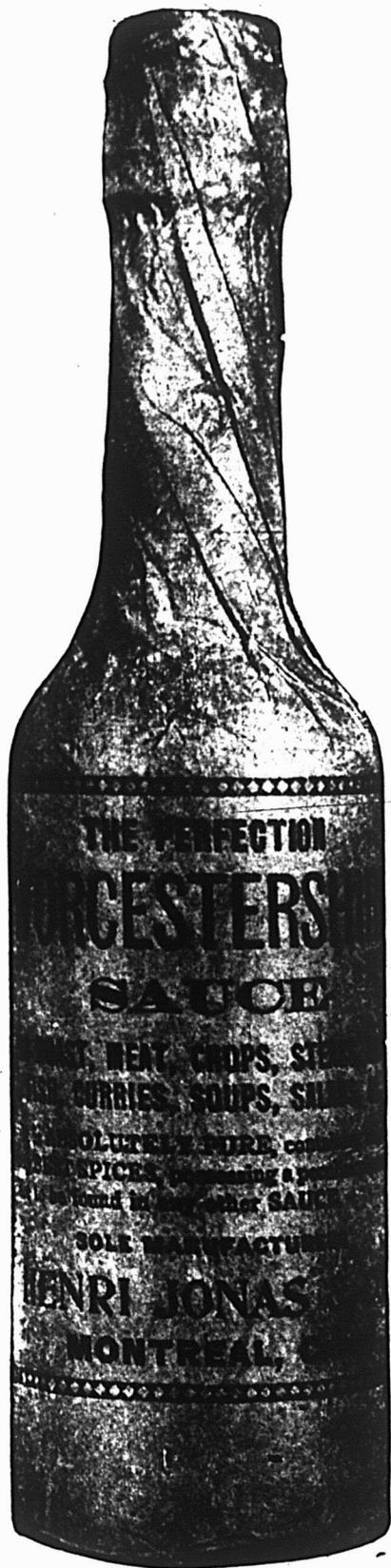
Avec les "Produits Jonas" la Vente et les Profits sont toujours
assurés. Acheter les Produits Jonas, c'est donc bien acheter.

HENRI JONAS & CIE

MAISON FONDÉE EN 1870

173 à 177 rue Saint-Paul Ouest,

Montréal



Les gens s'arrêtent pour regarder une vitre garnie de Boîtes de Fèves Simcoe cuites au four

Un tel étalage exclusif et bien net produit des résultats directs en faisant naître dans l'esprit des passants l'idée d'économie qui peut être obtenue en substituant les



Fèves Simcoe cuites au four

aux viandes coûteuses.

Vous pouvez faire de ces étalages, producteurs de bons résultats. Sur demande nous vous adresserons des cartes d'étalage attrayantes, qui captiveront l'attention de la ménagère et activeront immédiatement vos ventes de Fèves Simcoe.

Ecrivez-nous pour un approvisionnement de Fèves Simcoe et faite-en un étalage intéressant.



"Le Sceau de Qualité"

Dominion Cannery,
Limited
HAMILTON (Canada)

PRIX COURANT

Dans la liste qui suit sont comprises uniquement les marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents, représentants ou manufacturiers eux-mêmes.

WAITER BAKER & CO., LTD.

Chocolat Premium, pains de ¼ livre et de ½ livre, boîte de 12 livres, par livre 0.57

Breakfast Cocoa, boîtes de 1-5, ¼, ½, 1 et 5 livres 0.41

Chocolat sucré, Caracas, ¼ et ½ de liv., boîtes de 6 liv. 0.33

Caracas Tablets Cartons de 5c, 40 cartons par boîte, la boîte 1.35

Caracas Tablets, cartons de 5c, 20 cartons par boîte, la boîte 0.70

Caracas Assortis 33 paquets par boîte, la boîte 1.20

Chocolat sucré, "Diamond", pain de 1-16 de livre, boîtes de 6 livres, la livre 0.26

Chocolat sucré Cinqième, pains de 1-5 de livre, boîtes de 6 livres, la livre 0.35

Cacao Falcon (pour soda chaud et froid) boîtes de 1, 4 et 10 livres, la livre 0.36

Les prix ci-dessus sont F.O.B. Montréal.



REGISTERED TRADE-MARK

BRODIE & HARVIE, LIMITED

Farines préparées de Brodie. La douz. "XXX" (Étiquette rouge) paquets

de 3 livres 2.75
Paquets de 6 livres 5.40

Superb, paquets de 3 livres 2.60
Paquets de 6 livres 5.10

Crescent, paquets de 3 livres 2.65
Paquets de 6 livres 5.30

Buckwheat, paquets de 1½ livres 1.75
— — — 3 livres 3.50
— — — 6 livres 7.00

Griddle Cakes, paquets de 3 liv. 1.50
Paquets de 6 livres 3.00

Pancake, paquets de 1½ livre 0.75
Avoine roulée Perfection, la douzaine de paquets 6.00

Pancake, paquets de 1½ livre. Les caisses contenant 12 paquets de 6 livres ou de 2 douzaines de 3 livres, à 20 cents chaque.

La pleine valeur est remboursée pour caisses retournées complètes et en bon état seulement.

Pour les cartons contenant ½ douzaine de paquets de 6 livres, ou 1 douzaine de paquets de 3 livres, pas de frais.

Condition: argent comptant.

W. CLARK, LIMITED, Montréal.

Conserves La douz.
Corned Beef Compressé . . . ½s. 2.90
Corned Beef Compressé . . . 1s. 4.45
Corned Beef Compressé . . . 2s. 9.25
— — — — — 6s. 34.75
Corned Beef Compressé . . . 14s. 80.00

Roast — ½s. 2.90

Boast 1s. 4.45

Roast 2s. 9.00

Roast 6s. 34.75

Boeuf bouilli 1s. 4.45

Boeuf bouilli 2s. 9.00

Boeuf bouilli 6s. 34.75

Veau en gelée ½s. 0.00

Veau en gelée 1s. 0.00

Fèves au lard, Sauce Chili, étiquettes rouge et dorée, caisses de 66 livres, 4 douzaines à la caisse, la douzaine 0.95

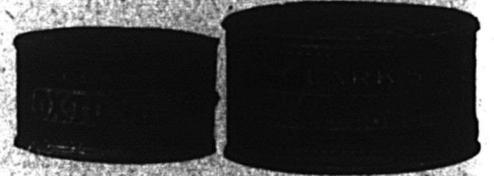
do, 45 livres, 4 douzaines, la douz. 1.25

do, grosses boîtes, 42 livres, 2 douzaines, la douzaine 2.30

do, boîtes plates, 51 livres, 2 douzaines, la douzaine 2.95

— à la Végétarienne, avec sauce

tomates, boîtes de 45 livres 2.00



— au lard, grandeur 1½

Sauce Chili, la douzaine 1.90

Pieds de cochons sans os . . 1s. 4.95

Pieds de cochons sans os . . 2s. 9.25

Boeuf fumé en tranches, boîtes de

fer-blanc 3.45

Boeuf fumé en tranches, pots en

verre 1s. 3.45

Le Soda à Pâte "COW BRAND"

est toujours fiable, par, uniforme

En raison de sa qualité fiable bien connue, de sa pureté absolue et de sa force le Soda Cow Brand est le grand favori de toutes les ménagères partout. Il se vend constamment et vous rapporte un bon profit.

Achetez-en de votre marchand en gros.

CHURCH & DWIGHT

(LIMITED)

Manufacturiers

MONTREAL



Nombre d'Épiciers vendent d'importantes quantité de

Poudre d'Oeufs POPULAIRE'S

Vous pouvez en faire autant

Bons Profits

Ventes courantes

ECRIVEZ-NOUS POUR PRIX

La COMPAGNIE IMPERIALE, Enregistrée
645 rue St. Valier. Québec (P.Q.)

Scientifiquement préparé par des experts, avec le choix des feuilles de THE de CEYLAN et des INDES



(En paquets seulement)

NOIR ET VERT NATUREL

Brevage Rafraichissant et Stimulant

Demandez nos cotations et échantillons.

SEULS DISTRIBUTEURS. **L. CHAPUT, FILS & CIE, Limitée** - MONTREAL

- — — en verre ½s. 2.75
- — — en verre ¾s. 1.75
- Langue, jambon et pâté de veau ½s. 1.95
- Jambon et pâté de veau ½s. 1.95
- Viandeg en pots épiéces, boîtes en ferblanc, boeuf, jar bon, langue veau gibier ½s. 0.75
- — — en fer-blanc, boeuf, jambon, langue, veau, gibier. ½s. 1.40
- — — de verre, poulet, jambon, langue, ¾s. 2.35
- Langues ½s. 1.40
- — — de boeuf, boîtes en fer-blanc ½s. 2.75
- — — 1s. 7.50
- — — 1½s. 12.00
- — — 2s. 15.50
- en pots de verre de boeuf pots de verre. size 1½ 14.00
- — — 2s. 17.00
- Viande hachée en "tins" cachetés hermétiquement

CANADIAN BOILED DINNER

- 1s. 2.45
- 2s 5.95
- Viande hachée.
- En seaux de 25 livres 0.23
- En cuves, 50 livres 0.23
- Sous verre 2.95

KETCHUP AUX TOMATES

- Bouteilles,
- 56" 10 — 2.50

BEURRE DE PEANUT

- Beurre de Peanut, 16 " — ¼—2 1.35
- Beurre de Peanut, 24 " — ½ —2 1.90
- Beurre de Peanut, 17 " — 1 —1 2.35
- Boîtes carrées
- Seaux 24 livres 0.25
- Seaux 12 livres 0.26
- Seaux 5 livres 0.23
- Clark's Fluid Beef Cordial, bouteilles de 20 onces, 1 douzaine par caisse, la douzaine 10.00

- Clark Fluid Beef Cordial, bout. de 10 onces, 2 douz. par caisse, la douz. 5.00

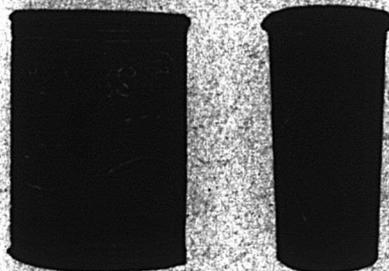
- Fèves au lard, sauce tomate, étiquette bleue, caisse de 66 livres, 4 douzaines à la caisse, la douzaine. 0.95
- do, 41 liv., 4 douz., la douz. 1's 1.25
- do, 40 liv., 2 douz., la douz. 2's 2.30
- do, boîtes plates, 49 liv., 2 douz., la douz. 3's 2.95
- do, grosses boîtes, 67 liv., 2 douz., la douz. 3.35

- do, grosses boîtes, 96 liv., 1 douz., la douz. 12.00
- do, grosses boîtes, 82 liv., ½ douz., la douz. 20.00

FEVES AU LARD

- Etiquette rose, caisse de 66 liv., 4 douz., à la caisse, la douz. 0.85
- do, 43 liv., 4 douz. à la caisse, la douz. 1.15
- do, 42 liv., 3 douz. à la caisse, la douz. 1.95
- do, boîtes plates, 51 liv., 2 douz., la douz. 2.50
- do, grosses boîtes, 68 liv., 3 douz., la douz. 2.95
- do, grosses boîtes, 96 liv., 1 douz., la douz. 10.00
- do, grosses boîtes, 82 liv., ½ douz., la douz. 18.00
- Pork & Beans, Tomato, 1½ 1.90
- Pork & Beans, plain, 1½ 1.65
- Veau en gelée 0.00
- Hachis de Corned Beef ½s 1.95
- Hachis de Corned Beef 1s 2.45
- Hachis de Corned Beef 2s. 5.45
- Beefsteak et oignons ½s. 2.90
- Beefsteak et oignons 1s. 4.45
- Beefsteak et oignons 2s. 8.45
- Saucisse de Cambridge 1s. 4.45
- Saucisses de Cambridge 2s. 3.45
- Pieds de cochons sans os ½s. 2.90

Prix sujets à changements sans avis. Commandes prises par les agents sujettes à acceptation de La Maison. (Produits du Canada.)



- Mince Meat 1s. 2.35
- Mince Meat 2s. 4.95
- Mince Meat 5s. 13.50

E. W. GILLETT COMPANY LIMITED

Toronto, Ont.



AVIS.—1. Les prix cotés dans cette liste sont pour marchandises aux points de distribution de gros dans Ontario et Québec, excepté là où des listes spéciales de prix élevés sont en vigueur, et ils sont sujets à varier sans avis.

Levain en Tablettes "Royal"

Caisse 36 paquets, à la caisse . . 1.50



Poudre à Pâte "Magic"
Ne contient pas d'alun. La doz.
6 doz. de 2 oz. \$0.75
4 doz. de 4 oz. 1.15
4 doz. de 6 oz. 1.60
4 doz. de 8 oz. 2.15
4 doz. de 12 oz. 2.65
2 doz. de 12 oz. 2.70
4 doz. de 1 lb. 3.40
2 doz. de 1 lb. 3.45
1 doz. de 2 1/2 lbs. 8.30
1/2 doz. de 5 lbs. 15.10
2 doz. de 6 oz. } à la
1 doz. de 12 oz. } cse
1 doz. de 16 oz. } 9.30

Vendue en canistre seulement.

Remise spéciale de 5% accordée sur les commandes de 5 caisses et plus de la Poudre à Pâte "Magic".



LESSIVE
PARFUMÉE DE
GILLETT

La caisse
4 doz. à la caisse 5.45
3 caisses 5.35
5 caisses ou plus 5.30



Soda "Magic" la caisse
No. 1 caisse 60 paquets de 1 lb. . . 2.95
5 caisses 2.90
No. 5, caisse de 100 pqt. de 10 oz. . . 4.35
5 caisses 4.25



Bicarbonate de Soude supérieur de "Gillett" Caque de 100 livres, par caque 4.90
Barils de 400 livres, par baril . . 12.90
Crème de Tartre "Gillett"
1/4 lb. pqt. papier. La doz. (4 doz. à la caisse) 2.60
1/2 lb. paquets de papier (4 doz. à la caisse) 5.05
1/2 lb. Caisse, avec couvercle vissé. (4 doz. à la caisse) 5.60

Par Caisse
2 doz pqt. 1/2 lb. }
4 doz pqt. 1/4 lb. } Assortis, 22.10
5 lbs. canistres carrées (1/2 doz. la lb. dans la caisse) 0.59
10 lbs. caisses en bois 0.33
25 lbs. seaux en bois 0.33
100 lbs en barillets (baril ou plus) 0.79
360 lbs. en barillets 0.78

Nouveaux prix du Soda Caustique de Gillett:

Franco dans Québec et Ontario. La liv.
Seaux en bois, 25 liv. 0.12
Seaux en bois, 50 liv. 0.11 1/2
Caisses en bois, 50 liv. 0.10 1/2
Canistres 5 livres 0.15
Canistres 10 livres 0.13 1/2
Barils en fer, 100 livres 0.10 1/2
Barils 400 livres 0.10 1/2

THE CANADA STARCH CO., LTD.
Manufacturier des Marques Edwardburg.

Empois de buanderie. La liv
Canada Laundry Starch (caisse de 40 livres) 0.09 1/2
— White Gloss (caisse de 40 livres, paquets de 1 livre 0.10
Empois No. 1, Blanc ou Bleu, (caisses de 48 liv.), boîtes en carton de 2 livres 0.10 1/2
Kegs No. 1 d'Empois Blanc No 1 (caisse de 100 livres) 0.10
Barils d'Empois Blanc No 1, (300 livres) 0.10
Edwardburg Silver Gloss, paquets chromo de 1 liv., (20 livres) 0.11
Empois Silver Gloss (48 liv.), en bidons de 6 livres 0.12 1/2
— — (36 liv.)
boîtes à coulisses de 6 livres. 0.12 1/2
Kegs Silver Gloss, gros cristaux (100 livres) 0.10 1/2
Benson's Enamel (eau froide) (40 liv.), la caisse 3.35
Celluloid
Caisse contenant 45 boîtes en carton, par caisse 4.50

L'économie par la conserve

Au fur et à mesure que les événements de la guerre se déroulent, la nécessité se fait sentir de plus en plus au Canada, d'économiser les produits alimentaires et d'éviter toutes pertes en fait de vivres, principalement en ce qui concerne les fruits et légumes, dont la consommation plus assidue peut aider à la conservation des approvisionnements de viande.

Cette nécessité implique l'emploi de BOCAUX en quantité beaucoup plus considérable qu'avant la guerre.

Et comme il y aura affluence de commandes pour ces récipients indispensables et sanitaires, les marchands détaillants devraient remettre dès maintenant leurs commandes à leur fournisseur pour ne pas être pris au dépourvu.

Commandez donc à présent des Bocaux "Faits au Canada" portant la garantie d'une manufacture réputée.

Annonce de DOMINION GLASS CO., LTD.

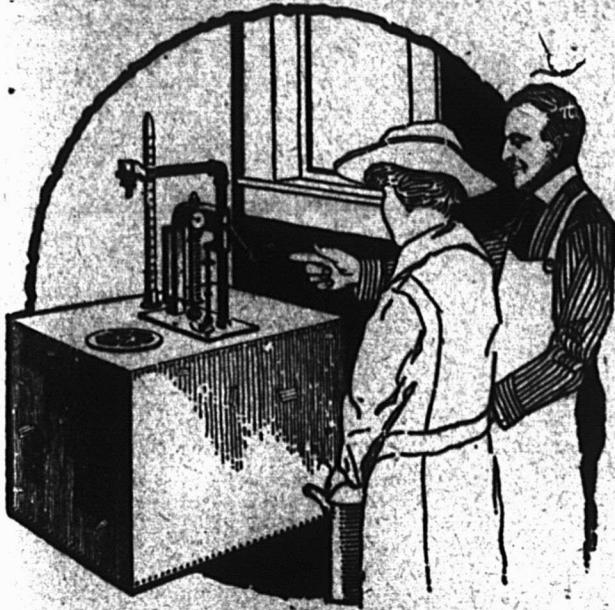


Faits au Canada



Faits au Canada





Montrez avec Orgueil votre Magasin à Huile

Comparez le magasin à huile pauvre et sentant mauvais avec le magasin muni du Système Bowser pour l'emmagasinage de l'huile où tout est propreté et ordre; c'est un endroit où vous aimez aller et où vous ne craignez pas d'introduire vos clients.

Avec le Bowser, le magasin à huile n'est plus un endroit à éviter; les ventes d'huile augmentent et les besoins de vos clients sont rencontrés rapidement et avec exactitude.

Le Bowser conserve l'huile en condition parfaite; il verse exactement un gallon, un demi-gallon ou un quart de gallon d'un seul coup, directement dans le récipient du client. Pas de renversement à côté, pas d'égouttage, d'éclaboussure ou de perte. Il est construit pour toute capacité.

Systemes
BOWSER
pour l'emmagasinage
de l'Huile et de
la Gazoline

S. F. BOWSER & CO., Inc.
TORONTO (ONT.)

BUREAUX DE VENTES DANS
TOUS LES CENTRES

REPRESENTANTS
PARTOUT

Empois de cuisine.
W. T. Benson's & Co's. Celebrat-
et Prepared Corn (40 liv.) . 0.11
Canada Pure Corn Starch (40 li-
vres) 0.10
Farine de pomme de terre raffi-
née Casco, (20 liv.), paquets
de 1 livre 0.15
(Boîte de 20 liv., ¼ c. en plus, ex-
cepté pour la farine de pomme de ter-
re).
Sirop de Blé-d'Inde. Marque Crown.
Par caisse
Jars parfaitement cachetés, 2
livres 1 doz., en caisse . 4.25
Boîtes de 2 liv., 2 doz., en cal-
se 4.65
Boîtes de 5 liv., 1 doz. en caisse 5.20
— 10 liv., ¼ doz. en caisse . 4.95
— de 20 liv., ¼ doz., en caisse 4.90
(Les boîtes de 5, 10 et 20 livres ont
une anse en fil de fer).
Barils, environ 700 livres . . 0.07
DemiBaril, environ 350 livres... 0.07½
Quart de Baril, environ 175 liv. 0.07½
Beaux en bois de 8 gals., 25 liv.,
chaque 2.15
— — 3 gals., 28½ liv., cha-
que 3.25
— — 5 gals., 45 liv., cha-
que 5.25
Sirop de Blé-d'Inde. Marque Lily
White.

Par caisse
Boîtes de 2 livres, 2 douzaines. 5.15
Boîtes de 5 livres, 1 douzaine. 5.70
Boîtes de 10 livres, ½ douzaine 5.45
Boîtes de 20 livres, ¼ douzaine 5.40
(Les boîtes de 5, 10 et 20 livres ont une
anse en fil de fer.)
Fret payé pour 5 caisses de sirop ou
250 livres, pour 10 boîtes d'empois ou
10 boîtes assorties de sirop et d'empois

Jusqu'à toute station de chemin de fer
dans les provinces de Québec et d'Onta-
rio à l'est ou au sud du Sault Sainte-
Marie, Sudbury, North Bay et Matta-
wa et jusqu'à tous les ports des lacs
pendant la saison de navigation.
Conditions, net 30 jours. Pas d'es-
compte pour paiement d'avance.

BORDEN MILK CO., LIMITED
MONTREAL

Liste des prix pour l'est de Fort Wil-
lian, (cette dernière ville comprise),
dans les provinces d'Ontario, de Qué-
bec et Maritimes.



LAIT CONDENSE
La caisse
Marque Eagle, 48
boîtes 8.75
— Reindeer, 48
boîtes 8.45
— Silver Cow,
48 boîtes 7.90
— "Gold Seal"
et "Purity", 48
boîtes 7.75
Marque Maytower, 48 boîtes 7.75
— "Challenge", "Clover", 48
boîtes 7.25



Lait Evaporé
Marques St-Charles,
Jersey, Peerless,
"Hotel", 24 boîtes . . . 6.40
"Fair", 48 boîtes . . . 6.50
"Family", 48 boîtes . . . 5.90
"Small", 48 boîtes . . . 5.60

CAFÉ CONDENSE
Marque Reindeer, "Grands", 24
boîtes 5.75
— — "Petite", 48 boîtes 6.00
— Royal, 24 boîtes 5.00
Cacao Marque Reindeer —
24 grandes boîtes 5.95

— Marque Reindeer, petites bol-
tes 6.00
Conditions: net, 30 jours.

Lots de 5 boîtes et plus, fret payé
jusqu'à 50 cents par cent. Le surplus
sera marqué sur la facture.

HENRI JONAS & CIE
Montréal.

Pâtes Alimentaires "Bertrand"

	La lb.	manqua
Macaroni "Bertrand"		
Vermicelle —		
Sphaghetti —		
Alphabets		
Nouilles —		
Coquilles —		
Petites Pâtes—		
Extraits Culinaires "Jonas" —	La doz.	
1 oz. Plates Triple Concentré	1.00	
2 oz. — — — — —	1.00	
3 oz. Carrées — — — — —	2.50	
4 oz. — — — — —	4.00	
8 oz. — — — — —	7.50	
16 oz. — — — — —	14.00	
2 oz. Rondes Quintessences	2.40	
2½ oz. — — — — —	2.70	
5 oz. — — — — —	4.40	
8 oz. — — — — —	5.00	
8 oz. Carrées Quintessences	5.00	
4 oz. Carrées Quintessences, bouchons émeri	5.00	
8 oz. Carrées Quintessences, bouchons émeri	9.00	
2 oz. Anchor Concentré	1.50	
4 oz. — — — — —	2.15	
8 oz. — — — — —	3.00	
16 oz. — — — — —	7.20	
2 oz. Golden Star "Double Force"	0.95	
4 oz. — — — — —	1.75	
2 oz. — — — — —	2.25	
16 oz. — — — — —	5.75	
2 oz. Plates Solubles	0.95	
4 oz. — — — — —	1.75	

LES FEVES AU LARD DE CLARK



Tous les contrôleurs des vivres nous disent que

l'Economie des Aliments aidera à gagner la guerre

Vous, M. l'Epicier et vos clients aussi, connaissez les qualités appétissantes et nourrissantes des Fèves au Lard de Clark. Un plat de Fèves de Clark signifie à la fois: **Satisfaction et Economie.**

W. Clark Ltd - Montréal



Farines Préparées de Brodie

Licence No 2-001.

Avoines Roulées "Perfection"

Licence No 2-034.

Le Contrôleur des Vivres ayant accordé les licences ci-dessus, les EPICIERS se trouvent pleinement protégés pour la vente de ces produits.

BRODIE & HARVIE Limited, Montréal **Téléph. Main 436**

Les clients satisfaits sont le meilleur actif d'un commerce d'épicerie

Les préparations de Cacao et de Chocolat de BAKER



sont dignes de confiance; tous jours d'une qualité uniformément supérieure de vente facile, constamment en demande, ce sont les modèles des articles de leur genre.

Ils Donnent Toujours

Satisfaction

REGISTERED TRADE-MARK

Faits en Canada par

Walter Baker & Co. Limited

Maison Fondée en 1789
MONTRÉAL (P.Q.) DORCHESTER (MASS.)

SAUCISSE DIONNE

Tél. Lucille 92.



Faite Exclusivement de

PORC FRAIS

La Meilleure Saucisse au Monde

prenez-la en stock et avec des clients satisfaits

DIONNE'S SAUSAGES

287 RUE ADAM, MAISONNEUVE

Arthur Brodeur

MANUFACTURIER

D'EAUX GAZEUSES

Spécialités:

IRON BREW
GINGER ALE
CREAM SODA
LEMON SODA
CHERRY CREAM
CHAMPAGNE KOLA

CIDRE CHAMPAGNE
CIDRE DE POMME
EAU MINÉRALE
FRAISE
ORANGE
SIPHON, ETC.

35 rue Frontenac, TELÉPHONE LASALLE 286

MONUMENTS

MARBRE & GRANIT

Spécialités: Sculpture, Statues, Bas-relief, etc.

J. BRUNET Limitée,

675 Chemin de la Côte-des-Neiges



UNE SESSION

DE LA COUR DU BANC DU ROI

ayant juridiction criminelle dans et pour le district de Montréal, se tiendra au Palais de Justice, en la cité de Montréal,

LE VENDREDI, PREMIER JOUR DE MARS prochain, à DIX HEURES du matin.

En conséquence, je donne avis public à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce district et à toutes les autres personnes qu'elles y soient présentes.

Je donne avis aussi à tous les juges de paix, coroners et officiers de la paix, pour le district susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec tous les records.

Le député shérif,

P.-M. DURAND,

Bureau du shérif,

Montréal, 8 février 1918.

SIROP DE GOUDRON ET D'HUILE DE FOIE DE MORUE DE Mathieu CASSE LA TOUX



Gros Acions.—En vente partout.

CHE. J. L. MATHIEU, Prop., SHERBROOKE P. Q.
Fabricant aussi les Poudres Névralgiques de Mathieu, le meilleur remède contre les maux de tête, la Névralgie et les Rhumes Fiévreux.

Les Allumettes les plus sûres que l'on puisse acheter ou que la Science puisse produire.

"SILENT 500S"

d'Eddy, s'éteignant d'elles-mêmes par un procédé chimique.

Ce sont les
Allumettes



Que vous
devriez vendre
à vos clients

SIROP DE PURE CANNE

SIROP



CRYSTAL

Un sirop de belle qualité à un prix attrayant. C'est la saison pour garnir vos stocks.
ST. LAWRENCE SUGAR REFINERIES, LIMITED, MONTREAL

8 oz. — —	2.25
16 oz. — —	5.75
1 oz. London	0.65
2 oz. — —	0.95
Extraits à la livre, de ..	\$1.25 à	\$4.00
— au gallon, de	8.00 à 24.00
Mêmes prix pour les extraits de tous fruits.		
Vernis à chaussures. La douz.		
Marque Froment, 1 doz., à la caisse	1.00	
Marque Jonas, 1 doz., à la caisse	1.00	
Vernis militaire à l'épreuve de l'eau.		\$2.50.
Moutarde Française "Jonas" La gr.		
Pony	2 doz. à la caisse	10.00
Small	2 — —	8.00
Medium	2 — —	12.00
Large	2 — —	—manquant
Tumblers	2 — —	—
Mugs	2 — —	—
Nugget	2 — —	—
Athenian	2 — —	—
Gold Band Te	2 — —	—
No. 64 Jars	1 — —	—
No. 65 —	1 — —	25.00
No. 66 —	1 — —	22.00
No. 67 —	1 — —	—manquant
No. 68 —	1 — —	—
No. 69 —	1 — —	—
Molasses Jugs	1 — —	—
Jarres, ¼ gal.	1 — —	—
Jarres, ½ gal.	1 — —	—

Poudre Limonade "Mesina" Jonas

Petites boîtes, 3 douzaines par caisse	à \$15.00 la grosse.
Grandes boîtes, 3 douzaines par caisse,	à \$36.00 la grosse.
Sauce Worcestershire 15.00
"Perfection" ¼ pt. à \$15.00 la grosse,	3 douzaines par caisse.

L. CHAPUT, FILS & CIE, LTEE.
Montreal.
"PRIMUS"

Thé Noir Ceylan et Indien

Etiquette Rouge, paquets de 1 livre, c-s 20 livres, la livre	0.45
— — — — — ¼ livre, c-s 20 livres, la livre	0.45
— — — — — ¼ livre, c-s 20 livres, la livre	0.45
Etiquette Argent, paquet de 1 livre, c-s 20 livres, la livre	0.52
— — — — — ¼ livre, c-s 20 livres, la livre	0.52
— — — — — ¼ livre, c-s 20 livres, la livre	0.52
"PRIMUS"		
Thé Vert Naturel, non coloré		
Etiquette Rouge, paquets de 1 livre, c-s 20 livres, la livre	0.45
— — — — — ¼ livre, c-s 20 livres, la livre	0.45
— — — — — ¼ livre, c-s 20 livres, la livre	0.45
23¼ livres, la livre	0.46
Etiquette Argent, paquet de 1 livre, c-s 20 livres, la livre	0.52
— — — — — ¼ livre, c-s 20 livres, la livre	0.52
— — — — — ¼ livre, c-s 20 livres, la livre	0.52

AGENCES



AGENCES
LAPORTE, MAR-
TIN LIMITEE

Eau de Vichy

Admirable crown.	50 Btles.	2.50 c-s
Neptune	50 Btles	3.50 c-s

Limonade de Vichy

La Savoureuse	50 Btles	12.50 c-s
100¼ Btles	15.00 c-s	
Eau Minérale Naturelle		
Ginger Ale et Soda Importée		
Ginger Ale Trayder's—		
c-s doz., chop.	1.25 doz.	(118g ou couronne)
— 6 doz., ¼ btl., douz.	1.25
Club Soda Trayder's—		
— doz., Splits, ¼ btles — doz.	1.25
— 6 doz., chop	1.25
Extrait de Malt.		
Miller de Milwaukee, cs 2 doz.	4.25 c-s	
— — — — — Bri.	8 doz.	16.20 bri.
Lager Beer		
Miller's High Life, Earl	10 doz.,	16.00 Bri.
Bière Anglaise de Bass doz.		
Johnson & Co. c-s 4 doz.	Btles 2.50
— — c-s 10 doz.	¼ Btles 1.50
Thé du Japon		
Marque Victoria, c-s 20 livres.	31 lb.	
Thés Noirs		
Marque Princess, tins de 20 et 50 lbs	52	
Marque Victoria, tins de 20 et 50 lbs	54	

CHURCH & DWIGHT
Cow Brand Baking Soda.



En boîtes seulement.

Empaqueté comme suit:

Caisse de 96 paquets de 5 cents	\$3.45
Caisse de 60 paquets de 1 livre	\$2.45
— — 120 — — de ½ livre	3.65
— — 30 — — de 1 livre	
et 60 paquets mélangés, ½ livre	2.25

LOI LACOMBE

Déposants	Employeurs
Viateur Bénard	Dupuis & Frères, Ltée
Albert Robertson	Caverhill & Learmont
Alfred Héту	La Métropolitaine Ass.
Avila C. Lafleur	J. Desrochers
Noé Choquette	La Cité de Montréal
Armand Barbeau	J. T. Gilmour
Hector Dupuis	St. Lawrence Sugar
E. Demeros	X
Elzéar Savaria	St. Lawrence Sugar
Louis Vermette	Fabrique Saint-Stanislas
Geo. Kendall	La Cité de Montréal
Philémon Gosselin	Pacifique Can.
A. Plouffe	Prudential Ass.
Adélarд Hudon	La Cité de Montréal
Arthur Aubry	La Cité de Montréal
Henri Bourdon	Normandin & Turcotte
Richard Brosseau	Roxton Falls Co., Ltd
John Fortin	Le Pacifique Can.
J. C. Colette	Labillette Cork Co.
Everid Beaudoin	Dawes Co., Ltd.
Adjutor Dupras	Arthur Surprenant
Campeau, Thos. H.	La Cité de Mont.
J. H. Berthelet	Can. Foundry Co., Ltd
Emilien Leguerrier	Can. Car. F. Co.
Louis Philippe Dulac	Hydrol. Mach.
Hector Martineau	Le Comptoir d'Importation
Regimbald, Ovila	Canadian Tube Co.
Stanislas Valiquette	La Cité de Mont
John F. Hall	The Guar. Pure Milk
Honoré Lapointe	Leclair & Frères
Charles Kavanagh	Emmie Evett
Ulric Chartrand	Eugène E. Phillip Eliat

Joseph Allard J. A. Collette
 Sam Garbert Montreal Hat Co.
 Napoléon Amable Saint-Jullen
 Mme Cléoda Ménard
 Louis Chartier L'Industrielle
 Horace Parent Montreal Tram.
 Chs. Desjardins . La Cité de Montréal
 Adélarд Rivet City Ice Co., Ltd
 Joseph Delisle Martin & Frères
 Adélarд Dodge . La Cité de Montréal
 Rosario Dugal A. Dugal
 Wilfrid Laporte Renown Co., Ltd
 Geo. E. Desmarais Divers patrons
 Philippe aфард . La Cité de Montréal
 John Arnold Consumers Cordage
 Eustache Denis Thomas Davidson
 Montgrain Canada Cement
 Joseph Langevin
 Can. Car & Foundry Co., Ltd
 Georges Etienne
 La Cie Gén. de Frais Funéraires
 E. O. Gauthier . North. Elect. Co., Ltd
 Alexandre Bédard . La Cité de Mont.
 Albert Poitras La Cité de Mont.
 Edouard Caron Le Pacifique Can.
 Léon Wagner
 Dom. Textile Co., Saint-Henri
 Joseph Lauson . M. Forget, Entrepr.
 Joseph Robillard H. Brunelle
 Godfroy Chevron O. Connor
 Donat Bourassa La Cité de Mont.
 Joseph Thivierge
 M. Lubin 4e ave. Parc Dominion
 F. Paquette Benallack Lithograph.
 Paul Fafard La Cité de Montréal
 Guilmond Azade Dom. Textile Co.
 Oscar Descenh G. T. R.
 Marc Noel A. Guertin
 A. H. Pageau
 La Société Copérative de Frais Fun

E. V. Davies Davis Clayton Co.
 Ulric Proulx Valmor Saurette
 B. J. Patenaude
 Federated Press Co., Ltd.
 Léon Lafond Wm. Davis
 Auguste Racine Dominion Tobacco
 Louis Rouleau C. P. R.
 Ducaр Noel O'Ghivie Co., Ltd
 Henri Lachance
 Peter Lyall Co., Ltd.
 Herménégilde Proulx . Dom. Bridge Co
 Chs. Boudrias Can. Axe & Harvest
 Antoine Leroux Dominion Car Co.
 Jos. Guernon Jos. Robitaille
 Arthur Royal A. E. N. Sam
 Richard B. Davis Nat. Breweries
 Geo. E. Bissonnette
 La Cité de Montréal
 W. H. Lindsay . Dominion Bridge Co.
 Auguste Martineau
 Home Shoe Co., Ltd.
 Léonard H. Walker . Mont. Lash. Co.
 Léon LeBlanc La Prudentielle
 Jos. Arthur Renaud . Bramson Cohen
 Doris Brière Limoges & Frères
 E. M. Mathews Windsor Hotel
 C. A. Lamothe
 Berthelette Garage Enreg.
 Eximaire Bombardier
 Canada Melting Co.
 Arthur Provost M. S. R. Co.
 Ovila Chartier Can. Cement Ltd.
 Edouard Dagenais Can. Pac. Ry. Co.
 Adélarд Brosseau C. P. R.
 Théophile Paquette . Dom. Bridge Co.
 A. Gagné et al Sunshine Laundry
 Odilon Pagé . Muniton Metal Product
 Jos. Henri Bellemare
 Kingsbury Footwear Co.
 Roméo Desrochers . Prudentielle Ass.

Maison fondée en 1870
AUGUSTE COUILLARD
 IMPORTATEUR DE
 Ferronnerie et Quincaillerie, Verres à Vitres, Peinture, etc.
 Spécialité: Poêles de toutes sortes
 Nos 232 à 239 rue S.-Paul
 Ventes 12 et 14 S.-Amable, MONTREAL

La maison n'a pas de commis-voyageurs et fait bénéficier ses clients de cette économie. Attention toute spéciale aux commandes par la maille. Messieurs les marchands de la campagne eront toujours servis au plus bas prix du marché.

New Victoria Hotel
 H. FONTAINE, Propriétaire
 QUEBEC
 L'Hôtel des Commis-Voyageurs.
 Plan Américain. Taux, à partir de \$2.00

GAGNON & L'HEUREUX
 COMPTABLES LICENCIÉS
 (CHARTERED ACCOUNTANTS)
 Chambres 315, 316, 317, Edifice
 Banque de Québec
 11 Place d'Armes, MONTREAL
 Téléphone Bell Main 4912.
 P.-A. GAGNON, C.A.
 J.-ARTHUR L'HEUREUX, C.A.

GARAND, TERROUX & CIE
 Banquiers et Courtiers
 48 rue Notre-Dame-Ouest Montréal

L.-R. MONTBRIAND
 Architecte et Mesureur,
 230 rue S.-André, Montréal.

ERNEST ST-AMOUR
 Curateur et Liquidateur de Faillites
 Commissaire pour Québec
 Edifice Banque de Québec
 No. 11, Place d'Armes, MONTREAL
 Téléphone Main 3235.
 Chambres 713-714.

Vient de Paraître
ALMANACH ROLLAND, AGRICOLE, COMMERCIAL ET DES FAMILLES
 — 52e Année —
 Publié par la
COMPAGNIE J.-B. ROLLAND & FILS,
 MONTREAL.

La nouvelle édition de cet Almanach ne le cède en rien sur ses devanciers, car on y trouve avec tous ses nombreux renseignements d'usage, un choix judicieux de conseils pratiques, anecdotes, œuvres inédites de nos meilleurs auteurs: "Le Village et la Ville", par S. Clujin; "Marraine et Filles", par A. D. DeColles; "Un héros inconnu", par R. Girard; "Polycarpe", par A. Bourgeois; article sur l'Alcoolisme, par le Dr. J. Gauvreau, etc.

Cet Almanach déjà si populaire restera encore au rang des plus précieuses publications de ce genre.

PRIX
 15c, — franco par la maille, 20c.

L.-A. CARON, Téléphone Bell
 MAIN 3570
 Comptable licencié
 Institut des Comptables et Auditeurs de la Province du Québec
 48, Notre-Dame-O., Montréal

Main 7080
PAQUET & BONNIER
 Comptables Liquidateurs, Auditeurs, Prêts d'argent, Collection
 Chambre 801
 190 St Jacques MONTREAL

TEL. MAIN 1080 CHAMBRE 408
Collections et Achats de Comptes
 HANDY COLLECTION ASSOCIATION: 71A Rue St-Jacques, Montréal
 Edm. Chaput, Gérant, BUREAUX DU SOIR: Jos. Mayer, H. C. S.,
 1817 Papineau 154 Marquette

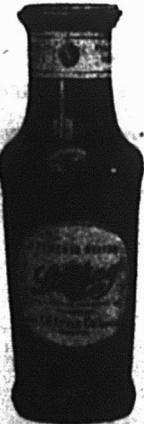
Vieille Vivante, Oeufs Frais Pendus et Plumes
 Demandée par
P. POULIN & CIE
 MARCHÉ BONSECOURS, MONTREAL
 Remises Promptes Pas de Commissions
 Demander les prix par lettre.

Présentation des Capsules Anchor

Cette illustration vous montre quelques-unes des manufactures de conserves employant sur leurs produits les Capsules Anchor.

Les Capsules Anchor impliquent une augmentation d'affaires et de plus gros profits pour le détaillant, pour beaucoup de raisons que nous nous proposons d'exposer dans les prochains numéros de ce journal.

Suivez-les et lisez-les et vous serez convaincu. Les Capsules Anchor ajoutent à vos profits



Anchor Cap & Closure Corporation
OF CANADA, LIMITED

MUNUFACTURE ET BUREAUX GENERAUX



50 Chemin Dovercourt
TORONTO (ONT.)

Charbonneau

Le nom qui implique l'idée de Pureté et Qualité dans les Biscuits et Confiseries

Tenez-vous en étalage notre **Beurre d'Erable à la Crème IMPERIAL?**

Nos Biscuits sodas sont populaires et de vente facile

CHARBONNEAU Limited
330 rue Nicolet - MONTREAL

LE MANITOBA, LA SASKATCHEWAN

ET L'ALBERTA

sont des provinces qui offrent un important marché. Les affaires n'ont jamais été sur une base aussi solide qu'actuellement, dans l'Ouest, et il ne pourrait y avoir de moment plus opportun pour cimenter davantage les relations que l'on peut avoir avec les Commerçants de cette partie du pays. Les principaux EPICIERES SPECIALISTES, GERANTS DE RAYONS D'EPICERIE et EPICIERES EN GROS de l'Ouest lisent le WINNIPEG & WESTERN GROCER. Ce journal est exclusivement consacré au Commerce d'Epicerie et est l'unique publication indépendante de son genre dans le Grand Ouest. Numéro échantillon, tarifs et détails complets envoyés sur demande.

WINNIPEG & WESTERN GROCER,
320, Immeuble McIntyre,
WINNIPEG



Nouvelle forme ajustée

Claridge et Falcon

SEMBLABLES AUX
FAUX-COLS
ARROW

Sinon que le FALCON a les pointes carrées et que le CLARIDGE a "les coins arrondis".—Tous deux très élégants, très bons de qualité et confortables à porter.

\$1.35 la douzaine

Cluett, Peabody & Co., Inc., Fabricants, Montréal

La meilleure d'après toutes les épreuves, et la ligne de marchandises préférée de toutes les bonnes ménagères.

E. W. GILLETT COMPANY LIMITED
WINNIPEG TORONTO, ONT. MONTREAL



Aidez à battre les ennemis!



Nous pouvons, ici, au Canada, aider les Alliés qui combattent pour la justice, en faisant tout en notre pouvoir pour conserver les approvisionnements de viande de la nation. Et cette abstinence de viande devient un devoir agréable plutôt que pénible lorsque nous substituons aux aliments gras les délicieux aliments marins de la marque bien connue

BRUNSWICK

Faites connaître à vos clients ces aliments marins appétissants et sains. Dites-leur d'essayer la Marque Brunswick et votre stock sera vite écoulé. Vous édifierez ainsi un commerce plus important et ferez faire, en même temps, un grand pas à la cause des alliés.

Voici la liste de la Marque Brunswick:—

<p>¼ SARDINES A L'HUILE FINNAN HADDIES (Boîtes ovales et rondes) HARENG SAUCE AUX TOMATES.</p>	<p>¼ SARDINES A LA MOUTARDE KIPPERED HERBING CLAMS</p>
--	--

CONNORS BROS., Limited, Black's Harbor (N.B.)

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS

Compagnie de Publication des marchands détaillants
du Canada, Limitée,

Téléphone Est 1184 et Est 1185.

MONTREAL.

Bureau de Montréal: 80 rue Saint-Denis.

ABONNEMENT { Montréal et Banlieue . . \$2.50
Canada et Etats-Unis . \$2.00 } PAR AN.
Union Postale, fra . . 20.00

Circulation fusionnée { LE PRIX COURANT
Le Journal des Marchands détaillants
Liqueurs et Tabacs
Tissus et Nouveautés

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année.
A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement à nos bureaux, quinze jours au moins avant la date d'expiration l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.
L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait payable au pair à Montréal.

Chèques, mandats, bons de Poste doivent être faits payables à l'ordre du Prix Courant.

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit
"LE PRIX COURANT", Montréal.

Fondé en 1887

LE PRIX COURANT, vendredi 15 février 1918.

Vol. XXXI—No 7

LA REGLEMENTATION DU COMMERCE ET SA MISE SOUS LICENCE SONT PROCHAINES

Les marchands intéressés

On s'attend à ce que d'un jour à l'autre le Département du Contrôleur des vivres prenne une action définitive en ce qui concerne le commerce et impose une licence à tous les marchands-détaillants de produits alimentaires.

M. P.-B. Tustin qui est à la tête de l'administration concernée sous les ordres du Contrôleur des vivres est de retour de l'Ouest et il a annoncé que le projet de licence allait se matérialiser sans retard.

Le coût des licences sera proportionné au chiffre d'affaires. Le taux minimum sera d'un dollar. Ce taux minimum s'appliquera aux chiffres d'affaires annuels de \$20,000.00 à \$30,000.00. Pour un montant d'affaires de \$40,000.00 à \$60,000.00 par an, le taux de la licence sera de \$3.00. De \$60,000.00 à \$75,000.00, il sera de \$4.00. De \$75,000.00 à \$100,000.00, il sera de \$5.00 et ainsi de suite. Les licences seront payables annuellement et d'avance.

Pour chaque ligne distincte de commerce tenue dans son magasin, le détaillant de vivres devra avoir une licence distincte. Ceci veut dire qu'un marchand de produits alimentaires ne pourra pas, sous sa licence, d'épicerie, vendre du boeuf et des viandes comme un boucher. Il y aura des licences distinctes pour les bouchers, pour les épiciers, pour les marchands de fruits, etc. Toutes ces lignes peuvent être détaillées dans un même magasin, mais pour chacune d'elles, il sera exigé une licence spéciale et le marchand devra établir quelle proportion d'affaires revient à chacune de ces lignes.

D'après le nouveau système, lorsqu'il aura pris effet, le Contrôleur des vivres aura le droit d'enquêter sur toutes matières ayant trait aux commerces licenciés ou à être licenciés. Les livres de comptes, les stocks en magasin, les méthodes de commercer, les locaux commerciaux et tous détails similaires affectant

les affaires dans un sens ou dans un autre, devront être accessibles au Gouvernement.

Les personnes qui feront demande de licence auront à fournir l'assurance raisonnable qu'elles sont compétentes comme marchands-détaillants. Une formule d'examen portant sur les points essentiels du commerce sera probablement instituée.

Un autre point sur lequel le Département du Contrôleur des vivres insistera est celui des conditions sanitaires de tous les locaux employés pour l'emmagasinage, la manipulation ou la vente des produits alimentaires.

Il y a, au Canada, vingt-deux mille marchands-détaillants d'épicerie selon l'opinion du Contrôleur des vivres, M. Thompson et tous seront soumis au nouveau système de licence. Les autres marchands affectés par ces réglementations seront les bouchers, les marchands de fruits et de confiseries. Les confiseries seront licenciées séparément des fruiteries et des épiceries.

Les vivres seulement sont, pour l'instant, affectés par le système de licence.

Il ne sera pas nécessaire pour un marchand-détaillant qui tient des cigares, par exemple, d'avoir une licence pour cette ligne sauf la licence du Revenu de l'Intérieur.

Les bouchers, les confiseurs, les épiciers, les fruítiers, les manufacturiers, marchands de gros, agents à commission et fournisseurs de produits alimentaires seront tous sujets à la licence, aussitôt que les nouvelles réglementations auront pris effet.

La question, dans les nouvelles réglementations, ayant pour effet de contraindre les manufacturiers à ne faire aucune différence dans le prix de vente aux détaillants de commodités manufacturées pour lesquelles il y a un étalon de prix maintenu, que la quantité vendue au détaillant soit importante ou minime, est quelque peu douteuse. De l'avis de M. C.-W. Miller, secrétaire de l'Association des Marchands-Détaillants de l'Ontario, c'est simplement une matière de maintien de prix, et cela signifie qu'aucune différence quant au

BLACK
WATCH

TABAC NOIR A CHIQUER, (EN PALETTES)

Black Watch

IL SE VEND FACILEMENT ET RAPPORTE DE BONS PROFITS

BLACK
WATCH

prix de tout produit alimentaire ne peut être faite par le manufacturier dans ses relations soit avec le commerce de gros, soit avec le commerce de détail. Le marchand-détaillant achetant une petite quantité d'un produit ne devra pas payer plus cher que le détaillant achetant une grosse quantité, si un prix étalon est établi pour tel produit particulier. Réciproquement, le marchand-détaillant ne devra pas revendre en coupant le prix, mais devra respecter le contrat de prix fait avec le manufacturier ou ce dernier aura le droit de priver le marchand des approvisionnements des marchandises en question.

Un avis officiel des réglementations de licence sera probablement donné cette semaine, selon les dernières informations reçues.

CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE

L'Association Canadienne des Manufacturiers de Peinture a pris récemment des décisions capitales concernant la distribution de la peinture et dont les principaux points peuvent se résumer ainsi:—

1.—Elimination de la chopine et du demi-gallon dans les peintures liquides, et aussi pour les grandeurs correspondantes de lignes de spécialité, vernis, etc. Cette réglementation devient effective le 1er juillet. Les manufacturiers continueront à expédier ces grandeurs tant que les approvisionnements n'en seront pas épuisés, mais à partir de maintenant, ces grandeurs ne seront plus produites.

2.—Le nombre des couleurs sera matériellement réduit. Précédemment, il y avait de 48 à 60 couleurs différentes, ce qui obligeait les manufacturiers et les détaillants à porter des stocks plus lourds que ceux réellement nécessaires. Il fut donc décidé de réduire la liste des couleurs à 36 nuances différentes indépendamment du noir et du blanc.

3.—Hausse matérielle des prix de la peinture. Toutes les premières qualités de peinture hausseront de 25 cents le gallon, et les secondes qualités subiront une hausse de 15 cents le gallon. Ce changement dans les prix devient effectif de suite, sauf en ce qui concerne les commandes prises pour le printemps. Comme il a toujours été d'usage de favoriser ces commandes de printemps, les changements de prix ne les affecteront pas et elles seront enregistrées aux anciens prix. Toutes les commandes de réassortiment cependant, seront sujettes aux nouvelles réglementations de prix.

4.—Il y aura un changement considérable dans les différentiels. Sur le demi-gallon, cette différence sera de dix cents sur le prix du gallon; pour les quarts, l'augmentation sera de 20 cents sur le prix du gallon; pour la chopine il y aura augmentation de 40 cents; sur les demi chopines, augmentation de 80 cents et sur les quarts de chopines, augmentation de \$1.60 sur le prix du gallon. Ces changements concernent directement tous les marchands de peintures et d'articles de peinture.

LES MARCHANDS VEULENT SE PROTEGER

Les marchands en gros et en détail et des représentants des compagnies de transport se sont réunis, cette semaine, à la salle Stanley, dans le but d'étudier les moyens de se protéger contre le vol.

La présidence de l'assemblée fut offerte à M. E.-E. Wallace, qui accepta.

Le chef Charpentier, de la Sûreté, et M. Burns, chef des détectives du Pacifique Canadien assistaient à l'assemblée.

Les vols dont sont victimes les compagnies de transport et les départements de livraison des marchands, sont surtout commis par les charretiers, d'après les orateurs entendus, hier soir, mais ce ne sont pas eux les principaux coupables. Ce sont les regrattiers, les marchands dits "de seconde main" qui achètent les objets volés, à des prix ridicules parfois, et qui ainsi favorisent le vol.

On devrait prendre plus d'informations sur les hommes que l'on engage et pouvoir avoir plus de renseignements sur eux. Les regrattiers devraient être étroitement surveillés. Les marchands ne peuvent lutter individuellement contre les voleurs, se sont accordés à dire les orateurs, il faut qu'ils s'unissent. Ils devraient plus se protéger les uns les autres.

On a ensuite formé un comité qui étudiera les moyens de protection que pourraient prendre les marchands et les compagnies de transport et l'opportunité pour eux de se former en association.

Le comité se compose de MM. E.-S. Ostel, de la compagnie Baillargeon; F.-A. Taschereau, de Dupuis Frères; E.-E. Wallace; G.-T. McGill, de la "Castel Blend Tea Co."; G.N. Clark, de la "McCormick Biscuit Co."; Me H.-J. Elliott, C.R., est l'aviseur légal.

DANS LES ENTREPOTS FRIGORIFIQUES

Le commissaire nommé par le ministre du travail pour administrer l'arrêté en conseil No 2777 du 10 novembre 1916, a publié un état des quantités de certains produits alimentaires dans les entrepôts frigorifiques du Canada le premier jour de chaque mois à compter du 1er juillet 1917. L'état donne aussi les quantités en entrepôt aux mêmes dates l'année précédente. Les chiffres qui sont compilés d'après les rapports d'à peu près 99 pour cent des établissements d'entreposage frigorifique au Canada, comprennent tous les assortiments d'articles dans les établissements d'entreposage frigorifique, qu'ils soient ou non techniquement, en entreposage frigorifique. L'état qui est résumé dans les tableaux suivants, ne couvre pas les marchandises en transit, ce qui, croit-on, augmenterait le total d'à peu près dix pour cent.

Voici la qualité de certains produits alimentaires dans les entrepôts frigorifiques, le premier décembre et le premier janvier dernier:

	1 déc.	1er janv.
	livres ou douz.	
Beurre	15,414,154	11,237,627
Fromage	15,809,639	12,374,985
Oeufs	6,819,169	4,144,490
Oeufs, frais et salés	48,093,680	43,335,952
Porc, frais et salé	21,086,221	12,623,378
Bacon, jambon et viandes fumées	10,971,611	15,086,828
Mouton, agneau	4,610,444	3,963,483
Volailles (toutes sortes)	2,216,236	3,369,307
Poisson (toutes sortes)	13,871,275	19,419,980

LES FAILLITES

Au cours de la semaine dernière, il y eut 8 faillites dans le district, avec un passif total de \$175,000.

LE CONTROLE CANADIEN DES VIVRES

Service des renseignements

La première réunion du comité des produits comestibles nommé par le Contrôleur des Vivres, a eu lieu au bureau du Contrôleur des vivres, le 5 février, sous la présidence de M. R. M. Ballantyne, M. Henry B. Thompson, le Contrôleur des vivres, s'est adressé à ces messieurs comme suit:—

“Le but principal que l'on se propose en tenant cette réunion est de réunir les personnes qui s'occupent de la vente des produits comestibles,” dit M. Thompson, “puis de leur soumettre la réglementation de leur commerce d'après un système de licences. Vous connaissez, en général, les faits. Vous connaissez la situation européenne, il est donc inutile de perdre du temps sur ce sujet. Nous voulons cependant que vous examiniez la situation en question, en ce qui a trait au commerce des produits comestibles. En tant que négociants en gros, vous avez, et la chose est admise, un gros rôle à jouer à ce propos. Il ne s'agit pas de penser que par un système de licences, nous avons l'intention de démolir qui que ce soit. Il fournit au commerce un contrôle régulateur et c'est la meilleure chose qui puisse lui advenir. Le système de licences ne tend qu'à supprimer le commerce illégitime, la spéculation, et les profits excessifs, etc. Il élimine un grand nombre de parasites inutiles, qui font des bénéfices indus, s'approprient des gains qui ne leur reviennent pas, et avec cela ne rendent que peu on point de services. C'est ainsi que ces gens se rendent dans un district producteur, s'assoient dans un bar, et achètent, par exemple, toutes les pommes, tous les oeufs, ou toutes les pommes de terre qu'ils peuvent accaparer, de telle façon que lorsque les marchands établis viennent sur les lieux, ils les tiennent à merci. De telles gens ne valent rien: pour le pays, pour l'Etat et pour le commerce; ne font que jeter du trouble dans la situation, rendent les fermiers soupçonneux de crainte d'être refaits et rendent plus difficiles les transactions entre les fermiers et les marchands reconnus.

“Il est impossible que le fermier colporte ses produits dans les grandes villes, non plus qu'on ne peut distribuer de cette façon primitive, la production du district agricole prospère. Tandis que le négociant en produits comestibles dispose des moyens de faire des affaires, possède les locaux et dispositifs nécessaires, à son système de comptabilité, d'encaisse, etc. Son rôle est à la fois nécessaire et utile.

“Quant à ce qui concerne la réglementation de votre commerce, je vous ai tout simplement convié à venir ici pour discuter les règlements qui conviennent le mieux à tout le monde. Mieux que personne vous savez de quelle façon on devrait régler votre commerce. Avec M. Ballantyne, vous considèrerez donc quels sont les règlements les plus convenables, les plus justes, les plus équitables, que les négociants en produits comestibles doivent observer, tout en tâchant d'éliminer des profits excessifs et la spéculation, ce pendant que vos affaires seront établies sur des bases saines. “Le rôle que vous jouez dans la société est légitime, tout comme doivent l'être vos bénéficiaires. Il faut que le public ait confiance en vous. Or vous savez quel est actuellement l'état d'esprit du public. Quiconque commerce sur les vivres passe pour un pirate. Des articles du journalisme jaune et d'autres raisons ont contribué à propager cette croyance. Et ce parce qu'il est impossible qu'un particulier connaisse exactement

le dessous des faits commerciaux. Dans le monde des affaires, aujourd'hui, étant donnée l'attention anormale que l'on porte au mécanisme économique de la distribution des vivres, à cause des situations qu'impose la guerre, c'est comme si un rideau de théâtre était levé au grand ébahissement des spectateurs d'une scène imprévue.

Le public est prêt à croire n'importe quoi. Or, notre système de licences est seul capable de fixer l'opinion de tout le monde et de persuader les gens que les affaires que vous faites, messieurs, sont légitimes. Et, comme vous jouez le rôle commercial qui vous revient, vous méritez, bien entendu, d'en être rémunéré. J'espère donc que les règlements que ce comité établira, supprimeront tous les propos insensés que l'on tient sur des profits excessifs et des gains malhonnêtes. J'espère aussi qu'avec M. Ballantyne vous étudierez la question et ferez des règlements d'application rationnelle.

En réponse à une question posée, M. Thompson dit que le Comité étudiera non seulement le commerce de gros des vivres, mais aussi les règlements gouvernant la fabrication du beurre, du fromage et d'autres produits, plus des règlements concernant les détaillants de produits comestibles.

“Nous croyons qu'en tant que marchands en gros, placés que vous êtes entre le fabricant et le détaillant, vous pourrez faire des règlements auxquels tout le commerce devra se soumettre. Tout le monde devra posséder une licence — manufacturiers, marchands en gros, et marchands en détail. Ce comité peut recommander des règlements visant tout le monde, après quoi nous réunirons des représentants des autres branches du commerce, chaque groupe séparément, et nous leur soumettrons ces règlements pour qu'ils les étudient et les approuvent. Quiconque, sous le régime du système de licences se soumettra à la loi, devra en détenant une licence, avoir quelque chose à protéger, et quelque chose à perdre. Plus vous pourrez grouper et harmoniser entre elles les différentes branches du commerce et mieux cela sera pour ce bureau. Nous n'entendons violenter personne. Nous voulons que les meilleurs éléments du monde commercial réglementent le commerce.

M. Ballantyne avant demandé si dans les instructions données, il s'agissait du contrôle ou de la réglementation des profits, il fut répondu:

“Messieurs, vous devrez considérer la question des bénéfices,” dit M. Thompson. “Je suis d'avis que tout bénéfice ne dépassant pas le bénéfice normal de l'avant-guerre est légitime et ne peut être taxé de bénéfice exorbitant. D'aucuns disent que tout profit devrait être supprimé, je ne vois pas, cependant, comment l'on pourrait continuer à commercer sans faire aucun bénéfice. Sans bénéfices d'où viendraient les revenus du pays? Vous savez qu'il est des particuliers qui ne payent pas un sou de taxes. Or ces particuliers doivent acheter des marchandises chez l'énicier ou tout autre marchand, eh bien! sur ces gens l'énicier fait un bénéfice et c'est lui qui paye une taxe de guerre. De la sorte des individus qui ne payent aucune taxe, continuent indirectement à grossir le revenu de l'Etat, du fait qu'ils permettent aux marchands de faire des bénéfices qui sont taxés. Le fait de permettre aux marchands de faire des bénéfices moyens raisonnables, stabilise les choses, et permet d'encaisser une fraction des fonds appartenant à ceux des particuliers qui, d'aucune façon, ne versent jamais un sou à l'Etat.”

Il s'agit donc, principalement, dit un membre du comité, d'en arriver à supprimer la spéculation.

"C'est absolument ce que nous voulons," répondit M. Thompson. "Vous savez tous, lorsqu'il survient une hausse sur un produit quelconque, toutes sortes de gens s'en mêlent, y compris les individus qui portent leur bureau dans leur chapeau. Notre système de licences vous protégera contre un tel état de choses."

Comme on demandait à M. Thompson, ce qu'il en était à propos des fabricants de viandes en conserves, etc., "packers", et si le comité aurait à s'occuper des règlements touchant les produits de ces fabricants, M. Thompson répondit que tout le Cabinet étudiait les règlements, visant les "packers". Que, partant, il n'en pouvait rien dire, ignorant quelle serait la teneur de ces règlements.

Noms des membres du comité:

Arthur-J. Hodgson, Montréal;

William Flavelle, Lindsay, Ont.;

F.-M. Moffat, Toronto;

Blake Wilson, Vancouver;

T.-A. Elliott, Winnipeg;

R.-M. Ballantype, du bureau canadien du contrôle des vivres.

LES ELEVEURS DE LA PROVINCE

La Société Générale des Eleveurs de la Province du Québec a tenu, cette semaine, sa vingt-quatrième assemblée générale annuelle à l'hôtel Queen, à Montréal. Cette société est la fédération des quatre principales sociétés d'éleveurs d'animaux de pures races de la province du Québec, savoir: la Société des Eleveurs de moutons, celle des éleveurs de pores, la Société des Eleveurs de bétail Canadien et celle des Eleveurs de Chevaux Canadiens. Cent cinquante membres ont assisté à cette convention générale tenue sous la présidence de l'honorable M. N. Garneau. L'honorable M. Caron, y fit des déclarations très intéressantes en ce qui concerne l'apport que peut donner notre province à la cause des alliés, en perfectionnant son élevage. Cette convention fut un gros succès sur toute la ligne.

LA CONSTRUCTION ET LA GUERRE

Le secrétaire McAdoo, aux Etats-Unis, a autorisé la déclaration suivante, en ce qui concerne la construction:

"Comme il est de l'intérêt du département du Trésor de conserver le capital et le crédit pendant la période de guerre, j'ai reçu plusieurs rapports demandant à ce que les opérations de construction d'une espèce ou d'une autre soient déconseillées. En ce qui concerne les plans pour bâtisses publiques sous le contrôle de mon département, j'ai arrêté les contrats sauf les cas d'absolue nécessité.

La construction de maisons est une chose excellente en temps normal, mais à présent, à moins qu'il y ait véritablement manque de maisons pour les travailleurs, je conseille fortement que les matériaux, la main-d'œuvre et le crédit ne soient pas utilisés pour cette fin.

LA CRISE DU CHARBON

Les perspectives — Les raisons — Erreurs commises

A présent que la crise du combustible est à son point le plus critique, il est temps de jeter un regard sur l'avenir et de se poser la question: "Cette crise nous reviendra-t-elle encore, ou bien des mesures ont-elles été prises pour corriger les erreurs qui nous ont valu ces difficultés?" Les négociants de charbon mou disent que la situation bitumineuse est pire aujourd'hui qu'elle ne l'a été en aucun temps au cours de l'hiver, et que rien n'a été fait pour prévenir une situation similaire l'an prochain ou même au printemps prochain, alors que la production du charbon bitumineux, prétendent-ils, tombera au point de forcer les manufacturiers à fermer leurs portes cet hiver faute de combustible. Un journal américain, "Le Globe", attire l'attention sur les déclarations d'un des principaux agents de distribution du charbon, qui furent faites devant le comité d'enquête du Sénat et dont l'expression reflète l'opinion de la grande majorité des personnes intéressées dans le charbon.

Les raisons données par cette autorité quant à la situation actuelle, sont les suivantes: Le commerce du charbon bitumineux a été préservé des pertes désastreuses qu'aurait pu provoquer les bas prix arbitraires du gouvernement, par les anciens contrats pour lesquels les producteurs reçoivent de \$3.25 à \$4.50 la tonne de charbon mou. L'année fiscale dans le commerce du charbon finit au 31 mars; à cette date, tous les contrats faits avant la fixation du prix par le gouvernement, seront virtuellement expirés.

Tous les prix dès lors devront tomber à \$2.45 la tonne, à la mine. Il n'y a que les plus importants opérateurs de mines dotées d'un charbon riche et possédant la plus moderne machinerie qui puissent se permettre de faire des contrats aux prix fixés par le gouvernement.

Les petites mines, avec une production moyenne de 50,000 tonnes par an, produisent environ 68 pour 100 de tous les charbons bitumineux tirés de la mine. Très peu de ces petites mines peuvent produire du charbon au prix du gouvernement, sinon à perte. Beaucoup de ces mines, la majorité peut-être, ne renouvelleront pas leurs contrats à perte, et se verront dans l'obligation de cesser leur extraction.

La cessation des opérations de ces mines, réduira la production de charbon de millions de tonnes par mois et privera de travail des milliers de mineurs. De la sorte, le pays se trouvera au printemps, en face d'une disette de charbon bitumineux, ce qui sera désastreux pour l'industrie et la vie commerciale de la nation. Ce désastre industriel sera plus considérable que tout ce qui s'est produit jusqu'à ce jour.

Tels sont les faits prévus par les experts en la matière, et l'on peut dire en pareille circonstance, que rien n'a été fait pour réduire la crise du charbon et stimuler la production, bien au contraire. L'Administrateur du combustible des Etats-Unis aurait dû savoir que le seul moyen d'augmenter la production est d'offrir en juste proportion un bon profit au producteur. La production ne peut jamais être augmentée sur une base d'affaires, en employant d'autres moyens.

L'AUGMENTATION DES SOURCES DE CREDIT AU COMMERCE

Une des conséquences directes de la guerre, tant aux Etats-Unis qu'au Canada, a été de diminuer le crédit au commerce et à l'industrie, les besoins des gouvernements absorbant une grande partie de l'argent et ne laissant qu'un surplus réduit entre les mains des banques pour leur permettre de remplir leur fonction de fournisseur de crédit. C'est devant cette situation grave, en ce sens, qu'elle peut paralyser le rouage économique national, que M. McAdoo a établi un projet de Banque de Guerre aux Etats-Unis, avec pour objet d'approvisionner le pays d'une augmentation de crédit. Cette banque aura pour fonction de répondre aux besoins des emprunteurs commerciaux qui doivent avoir plus que des accommodations à court terme. Le système projeté aux Etats-Unis accorderait pour environ \$4,500,000,000 de crédit nouveau.

D'après ce système, tous les prêts faits par la Banque de Guerre sont endossés par les autres banques qui ont prêté sur bonnes garanties collatérales à leurs clients sur obligations dues en moins de cinq ans, et pour lesquelles la Banque de Guerre n'avancera que 75 pour 100.

L'histoire de toutes les guerres dans tous les pays, d'ailleurs, a prouvé que le fardeau de la guerre ne peut être porté sans une expansion de crédit.

"L'histoire a aussi démontré que les résultats de cette expansion de crédit n'ont pas été désastreux bien que inquiétants et pénibles parfois, mais la guerre sans cette expansion n'est pas plus concevable que la guerre sans douleurs. L'expérience des nations a prouvé que l'augmentation des prix résultant de l'expansion a été un stimulant pour l'industrie. Les demandes supplémentaires tant en finances du gouvernement qu'en besoins industriels exigent une expansion de crédit."

Ces mêmes conditions étant communes aux Etats-Unis et au Canada, nos pouvoirs gouvernementaux devraient s'occuper sérieusement de cette question et prendre l'initiative qu'exigent les circonstances actuelles.

LES MARCHANDS D'HUILE COMBUSTIBLE SOUS LICENCE, AUX ETATS-UNIS

D'après un récent décret du président Woodrow Wilson, aux Etats-Unis, toutes personnes, maisons, corporations et associations engagées dans le commerce de manufacture et de distribution de l'huile combustible (y compris l'huile de gaz), dont les ventes brutes d'huile combustible (y compris gas oil), s'élèvent à plus de cent mille (100,000) barils par an, sont requises de s'assurer, à dater du 11 février 1918, une licence, laquelle licence sera accordée sous tels règlements régissant la conduite des affaires comme pouvant être prescrits.

Il est probable que pareille mesure sera adoptée avant longtemps au Canada.

LES FEMMES ET LA GUERRE

Au moment où l'on prône toutes les énergies qui se sont développées par la guerre, il convient d'admirer sans réserve le merveilleux travail accompli par les femmes dans le commerce et l'industrie, en se mettant

courageusement au travail pour suppléer au manque de main-d'oeuvre.

Nombre de femmes ont pris charge de postes qui jusqu'ici n'avaient été tenus que par des hommes et tout porte à croire qu'elles en resteront titulaires, car les femmes dans bien des cas, sont plus soignées, plus respectueuses et d'une efficacité égale à celle des hommes. Il est admirable de voir, à présent la majorité des femmes animées du désir de faire quelque chose. Elles considèrent leur position dans la vie comme plus digne, du fait qu'elles travaillent et c'est là un changement radical de l'esprit d'avant-guerre, changement dont il convient de féliciter la société et le monde.

LE RAPPORT DE LA BANQUE D'EPARGNE

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal a eu lieu cette semaine, au bureau-chef. Etaient présents: l'honorable sénateur Dandurand, président; M. Richard Bolton, vice-président; MM. G.-N. Moncel, D.-A. Hingston, F.-W. Molson, C.-F. Smith, H.-H. Judah, directeurs; M. A.-P. Lespérance, gérant général; MM. J.-F. Lavoie, H. Gérin-Lajoie, James Wilson, Paul Amos, W.-R. Miller, P.-F. McCaffrey et Paul de R. Ouimet.

Le rapport financier de l'exercice écoulé le 31 décembre dernier a été jugé très satisfaisant, et des félicitations furent votées aux directeurs ainsi qu'au gérant général pour leur sage et habile administration. On a tenu à réélire en entier le conseil de direction. L'honorable sénateur Raoul Dandurand reste président de l'institution, et M. R. Bolton, vice-président.

Les actionnaires ont constaté avec plaisir un accroissement substantiel du volume d'affaires de la Banque. C'est ainsi que les dépôts, qui s'élevaient à environ 32 millions, à la fin de 1916, atteignent tout près de 33 millions, au 31 décembre dernier, et ce en dépit du fait que les emprunts de guerre nationaux lancés en 1917 ont amené le retrait de montants considérables. Les profits nets se sont aussi établis en supériorité sur ceux de 1916.

Voici des chiffres comparatifs du compte des profits et pertes:

	1917	1916	1915
Profits nets.....	\$222,189	\$221,756	\$220,266
Solde préc.	172,308	121,551	64,785
Total	\$394,498	\$343,308	\$285,051
Moins:—			
Dividendes	\$165,475	\$160,000	\$160,000
Fonds patriotique	15,000	11,000	3,500
Dédu. tot.	\$180,475	\$171,000	\$163,500
Balance	\$214,023	\$172,308	\$121,551

Les principaux item comparatifs du bilan se présentent comme suit:

	1917	1916
Encaisse	\$ 5,614,346	\$ 5,171,644
Bons municipaux	14,956,589	14,741,958
Bons du gouv.	5,635,633	4,416,175
Prêts à dem.	7,776,754	8,438,842
Actif liquide	35,714,228	34,511,639
Actif total	36,329,178	35,011,568
Passif au public	33,565,154	32,489,260
Passif aux action.	2,764,023	2,522,608

Le Marché de l'Alimentation

LE MARCHÉ LOCAL DU GRAIN

Le ton du marché du grain a été très fort cette semaine et les prix ont atteint les niveaux suivants:

Avoine de l'ouest Canadien	
No. 3	1.03
Avoine d'alimentation No. 1	1.01
Avoine d'alimenta- No. 2	0.98
Avoine blanche d'Ontario No 2	1.02
Avoine blanche d'Ontario No. 3	1.01
Avoine blanche d'Ontario No. 4	1.00

La demande pour blé-d'Inde américain est bonne et des ventes se sont faites en no 4 à \$1.54 et en No5, de \$1.45 à \$1.50 le boisseau, ex-voie Chicago.

LE MARCHÉ LOCAL DE LA FARINE

De bonnes affaires se font pour la nouvelle farine étalon faite de blé de printemps et la demande est excellente. Les lots de chars complets pour envois aux différents points de la campagne se vendent à \$11.10 le baril, en sacs, f.o.b. Montréal; les lots pour boulangers se vendent à \$11.20, et les plus petites quantités pour boulangers et épiciers se vendent à \$11.30 livrées.

ISSUS DE BLE ET AVOINE ROULEE

Le son est vendue \$35 à \$37; le gru, de \$40 à \$42; les middlings, de \$48 à \$50; la moulée pure, de \$64 à \$65, et la moulée mélangée, de \$58 à \$60, la tonne, sacs compris. L'avoine roulée est cotée à \$5.50 en sacs en jute et \$5.40 en sacs en coton de 90 livres.

LE FOIN PRESSE

Bonnes affaires en foin pressé. avec ventes de lots de chars de No 2 à \$15.50; de No 3 à \$14.00 et de foin mélangé de trèfle, de \$11.00 à \$12.00 la tonne, ex-voie.

LES OEUFS

Par suite des approvisionnements limités le marché des oeufs est en forte hausse.

Nous cotons:		
Oeufs frais d'automne.	0.58	0.60
Oeufs de choix des glacières	0.52	0.54
Oeufs No 1 des glacières	0.50	0.52
Oeufs No 2 des glacières	0.45	0.47

LA VOLAILLE

Le ton du marché est bon pour la volaille de choix, mais comme les arrivages sont en grande partie de qualité inférieure il y a une certaine faiblesse manifestée.

Nous cotons:		
	La livre.	
Dindes	0.35	0.36
Poulets nourris au lait.	0.35	0.36
Poules	0.19	0.23
Canards	0.28	0.30
Oies	0.26	0.28
Dindes vivantes	0.00	0.25
Poulets vivants	0.18	0.25
Canards vivants	0.24	0.25
Oies vivantes	0.20	0.21

LES POMMES DE TERRE

De bonnes affaires continuent à se faire sur les pommes de terre dans le commerce de gros et le ton du marché est ferme, avec des ventes de Montagnes Vertes à \$2.15, de blanches d'Ontario à \$2.00, et de rouges à \$1.90, le sac de 80 livres ex-magasin.

LES FEVES

Le commerce des fèves est meilleur. Nous cotons:		
Fèves triées, 3 livres		
Canadiennes	8.00	8.25
Fèves triées, 5 livres	7.50	7.75
Fèves Yellow Eye (œil jaune)	7.00	7.25
Fèves Japonaises	7.75	8.00

LE MARCHÉ A PROVISION

Il y a eu hausse cette semaine, sur le porc et des ventes ont été

faites en lots de chars de \$19.75 à \$20.00 les 100 livres pesées hors chars. En sympathie avec cette hausse, il y a eu aussi un plus fort sentiment pour porc apprêté et des ventes d'animaux fraîchement tués des abattoirs se sont faites dans le gros de \$27.50 à \$28.00 les 100 livres.

LES JAMBONS ET BACONS

Un sentiment plus fort s'est manifesté pour les jambons et bacons qui ont vu leurs cotations s'élever aux chiffres suivants:

Jambons, 8 à 10 livres	0.31	0.32
Jambons, 12 à 15 livres	0.30	0.31
Jambons poids lourds	0.29	0.30
Bacon pour breakfast	0.38	0.40
Bacon de choix Windsor	0.42	0.43
Bacon Windsor dé-sossé	0.44	0.45

LE BEURRE

Le marché du beurre a été assez actif aux prix ci-dessous:

Beurre de crèmerie supérieur de septembre et octobre			0.49½	0.50
Beurre fin de crèmerie, de septembre et octobre			0.48½	0.49
Arrivages courants			0.47½	0.43
Beurre de ferme fin			0.41½	0.42

LES SIROPS DE BLE-D'INDE

Les sirops de blé-d'Inde sont cotés comme suit:

Barils d'environ 700 livres, ½ barils et ¼ barils, ¼ de plus la livre.	0.07
Boîtes de 2 livres, 2 doz. à la caisse	4.65
Boîtes de 5 livres, 1 doz. à la caisse	5.20
Boîtes de 10 livres, ½ doz. à la caisse	4.95
Boîtes de 20 livres, ¼ doz. à la caisse	4.90
2 gals., seaux de 26 livres, chaque.	2.15
3 gals., seaux 38½ livres, chaque.	3.25
5 gals., seaux 65 livres, chaque.	5.25

**LES SAVONS EN BOITES, LES
POUDRES ET LES LESSI-
VES, EN HAUSSE**

On annonce une hausse dans le prix des savons réguliers, le nouveau prix de \$7.25 étant coté sur cette ligne pour les caisses de 100 morceaux. La poudre de savon est également en hausse à \$4.00 la caisse, et la lessive pure Babbitt est à \$4.50 la caisse, soit une hausse de 55c la caisse.

**HAUSSE DU CHOCOLAT, DU
BEURRE DE PEANUT ET
DU FROMAGE DE RO-
QUEFORT**

Des augmentations ont été marquées cette semaine sur le chocolat Menier. Les quarts de livre de peanut est coté à 20c la livre, soit une avance de 6c et les 1/2 livres, 52c la livre, le prix précédent était de 46 1/2c.

Le fromage de Roquefort qui se vendait autrefois à 65c la livre, se vend à présent à 80c et le beurre de peanut est coté à 20c la livre, soit une hausse de 2c sur le prix précédent.

**HAUSSE DES FEVES CUITES
AU FOUR**

Un marché plus fort est noté pour les fèves cuites au four. Les boîtes de 3 livres se vendent à présent à \$2.95 la douzaine pour celles natures, délivrées à tous points du pays.

Avec sauce tomates, le prix pour la campagne est de \$3.35 la douzaine. Les grains pour oiseaux, en paquets, se vendent à une cent de plus le paquet, soit de 13c à 14c le carton.

**PRIX ANNONCES POUR LE
VERT DE PARIS. — L'AR-
SENATE DE PLOMB**

La plupart des magasins tiennent du vert de Paris. Il leur sera donc utile de connaître les prix qui viennent précisément d'être annoncés et qui sont comme suit: Barils, la livre, 61c; kegs, la livre, 61 1/2c; barillets, 50 et 100 livres, la livre, 62c; barillets de 25 livres, la livre, 63c; paquets d'1 livre, 65c; boîtes en fer-blanc d'1 livre, 67c; paquets de 1/2 livre (papier) 67c, et de 1/2 livre (boîtes fer-blanc), 69c. Ces prix s'appliquent à la province du Québec et aux points maritimes, sauf pour

l'île du Prince-Edouard, où 40c par cwt. doivent être ajoutés pour livraison. L'approvisionnement, nous l'avons déjà dit, en est réduit.

L'arsenate de plomb comme substitut, se vend à 45c la livre, pour les barillets de 100 livres; 45 1/2c pour ceux de 50 livres; 46c pour ceux de 24 livres; 47 1/2c pour boîtes de 10 livres; 49 1/2c pour boîtes en fer-blanc de 5 livres et 52 1/2c pour boîtes en fer-blanc d'une livre.

**SACS EN PAPIER, MEILLEUR
MARCHE**

Une réduction dans les prix des sacs en papier pour épiciers a été annoncée, l'escompte était augmentée de 5 pour 100 à 15 pour 100.

HUILES ET NOIX

Un gros envoi d'huile d'olives de France a été reçu et se vend à \$5.10 le gallon.

Quelques noix nouvelles du Brésil sont en mains et se vendent de 16c à 17c la livre.

LE MARCHÉ AUX BESTIAUX

Le marché aux bestiaux a eu une tendance à la baisse. Les commerçants ont accepté les prix offerts par les acheteurs. La température extraordinairement froide de ces derniers jours-ci a aussi retardé le transport d'animaux en panne sur les voies ferrées et en panen sur les voies ferrées et n'ont pu être expédiés en ville.

Les offres au marché de l'est ont été de 200 bestiaux, 100 moutons et agneaux, 275 porcs et 150 veaux.

Les cotations, généralement en baisse de 25 centins à 50 centins le quintal, ont été comme suit:

Bouvillons, choix, \$11.25 à \$11.50; bons, \$10.50 à \$11; moyens, \$9.50 à \$10.00 le quintal.

Taureaux, choix, \$10.50 à \$11.; bons, \$9.50 à \$10.00; moyens, \$8.75 à \$9.25; et en bote, \$7 à \$7.50 le quintal.

Vaches, bonnes, \$9.50 à \$10; medium, \$8.75 à \$9.25; en boîtes, \$5.50 à \$5.75 le quintal.

Moutons, \$11 ou \$11.50; agneaux d'Ontario, \$15.50 à \$16; de Québec, \$14.50 à \$15.

Porcs, choix, \$19.25 à \$19.50. Veaux, nourris à l'herbe, \$8; au lait, \$13 à \$15 le quintal.

LES SUCRES

Les cotations sont comme suit:
Les 100 livres
Atlantic Sugar Co., extra
granulé 8.40
Acadia Sugar Refinery,
granulé,
St. Lawrence Sugar Ref.
granulé 8.40
Canada Sugar Ref., gra-
nulé. 8.40
Dominion Sugar Co.,
crystal, granulé 8.55

LES MELASSES

Les mélasses ont enregistré cette semaine une hausse de 2 cents, ce qui porte leurs prix aux cotations suivantes:

Île de Montréal
Mélasses de la Barbades Fancy
Puncheons 0.91
Barils 0.94
1/2 Barils 0.96

Pour territoires en dehors, les prix sont d'environ 3 cents de moins.

**LES AVOINES ROULEES EN
HAUSSE**

Les prix des avoines roulées sont plus fermes et accusent une hausse de 10 à 15 cents le sac de 98 livres.

Nous cotons les prix suivants pour les produits ci-dessous:

Orge, pearl,	6.90	8.00
Orge, pot 98 livres . . .	5.25	6.50
Farine de blé-d'Inde, 98 livres	6.50	7.00
Corn meal jaune, 98 livres	5.90	6.60
Farine Graham, 98 li- vres	5.60	6.00
Oatmeal, standard, 98 livres	5.85	6.25
Oatmeal, granulé, 98 livres	5.85	6.25
Pois canadiens, bois- seau	5.00	5.50
Spit peas	11.00	11.25
vres	5.60	5.75
Farine de seigle, 98 livres	5.25	5.60

ARTICLES DE CONSERVE

Les produits de conserve sont en bonne demande et des affaires importantes sont relatées. Ci-dessous, quelques cotations:

Saumon Sockeye—
"Clover Leaf" 1/2 liv. flats \$2.45
"Clover Leaf", 1 liv. flats 4.00
"Clover Leaf", 1 liv. talles,
caisses de 4 doz., la doz.... 3.75

CLOUS POUR TOITURE

MARQUE DEPOSEE

SIMPLEX



D'une Seule Pièce

Epargnent du Temps

TETES LARGES—

Ne déchirent pas la toiture.

TIGES PETITES—

Ne fendent pas les planches de la toiture.

D'UNE SEULE PIECE—

(Non en deux morceaux)

Tout dans un seul

Tête Large

Tête Convexe

Ces clous ont une tête en acier pesant d'un pouce de diamètre, en forme de coupe, de manière à donner une surface portante égale à son plein diamètre. La petite tige est d'un pouce de long et barbelée de façon à assurer un plus grand pouvoir d'accrochement.

Economie de Temps- Economie de Toiture- Economie d'Argent

Les **Clous Simplex** ont une tête **quatre fois** plus large, que le clou ordinaire à tête large, et offre une surface portante sur la toiture tout autour du bord. La calotte des clous simplex ne s'échappe pas de la toiture comme font souvent les Capsules en fer-blanc employées avec les clous à toiture ordinaires.

Etant d'**Une Seule Pièce**, ces clous se plantent plus rapidement que ceux où la capsule

est séparée du clou.

Ils ne peuvent crever la toiture comme font les clous ordinaires en s'enfonçant. Et étant d'une seule pièce, ils ne peuvent être déchaussés comme les têtes en fer-blanc des clous ordinaires sous les rafales de vent.

La tête pesante de forme convexe ne rouille pas comme les Capsules de Fer-blanc.

LEWIS BROS., LIMITED, MONTREAL

TOUT CE QUI SE FAIT EN QUINCAILLERIE.

FOURNITURES POUR ENTREPRENEURS DE CHEMINS DE FER ET PLOMBIERS,
ARTICLES DE SPORTS, COUPELLERIE, TOITURE PREPAREE, PEINTURES ET VITRE.

Ferronnerie, Plomberie, Peinture

Marché de Montréal

LES TUYAUX DE FER

Il n'y a encore rien de définitif pour la question des prix nouveaux pour tuyaux en fer, mais ces prix seront bientôt révisés et hausseront approximativement de 1½ à 2 pour cent sur l'ancienne liste.

Cette hausse s'appliquera aussi bien aux tuyaux noirs qu'aux galvanisés.

LES BROSSES A PEINTURE

Il a été annoncé une hausse dans les brosses Boeckh. Cette hausse affectera la ligne toute entière et couvrira les brosses pour peintures et vernis, les balais d'écurie et de planchers, brosses pour tapisserie et à kalsomine, et autres lignes régulières et spéciales. L'avance sera peu conséquente et les escomptes seront à présent, de 50 pour 100 et 10 pour 100.

LES CUVES ET SEAUX EN FIBRE

On annonce une hausse sur toutes les marchandises en fibre telles que seaux, cuves, bols à beurre et autres spécialités. Cette hausse est de 5 pour 100.

BAISSE DU CUIR

Il y a eu un déclin considérable dans les prix des semelles "top soles" et les prix en sont comme suit: Les nos 10 sont réduites de \$7.55 à \$6.05 la douzaine de paires; les nos 121, de \$5.25, descendent à \$4.20; les nos 122, de \$5.00, tombent à \$4.00 et les nos 123, de \$4.75, passent à \$3.80 la douzaine.

LES BOUILLOIRES

Une hausse a affecté les prix des bouilloires de poêles, cette semaine. Cette hausse s'applique aux bouilloires standard, en acier galvanisé et la grandeur 30 gallons est maintenant cotée à \$14.00, ce qui représente une hausse de \$1.00 sur l'ancien prix.

LES CLOUS EN BAISSÉ

Les clous de broche ont marqué une baisse de 25c la keg, ce qui en porte le prix à \$5.25. La broche en acier mou a aussi déclinée et est maintenant vendue à un prix de base de \$6.25.

Les clous coupés sont encore à \$5.60 de base.

LA BROCHE A FOIN EN BAISSÉ

On notera avec intérêt une baisse de 20c par 100 livres sur cette ligne, ce qui en porte les prix aux taux suivants: Le no 13, à \$6.10, les 100 livres; le no 14 à \$6.15 et le no 15 à \$6.25.

Par wagons complets 5c de moins aux cent livres.

CLOUS DE FER A CHEVAL

Dans notre numéro du premier février nous annoncions que les produits M.R.M. avaient subi une hausse de \$1.00 les 100 livres. Il ne s'agissait que de toutes les grandeurs de clous de fer à cheval qui subissaient en effet cette augmentation.

LES TUYAUX DE PLOMB — LE ZINC EN FEUILLES

Il y a fermeté pour les tuyaux de plomb et le zinc en feuilles, quoique sans tendance à la hausse.

Les cotations sont comme suit:
 Tuyaux de plomb, la livre . . . 0.14
 Tuyaux de dégagement, la livre 0.15
 Trappes et coudes en plomb, la livre net liste
 Lead wood, la livre 0.14
 Plomb en feuilles, 3 à 3½ livres au pied carré, la livre 0.12½ 0.13
 Plomb en feuilles, 4 à 8 livres au pied carré, la livre 0.11½ 0.12½

Feuilles coupées, ¾c la livre en plus et feuilles coupées en mesures spéciales, 1c la livre en plus.
 Soudure garantie, la livre 0.42½
 Soudure stricte, la livre . . . 0.39½
 Soudure commerciale, la livre 0.36¼

Soudure, wiping, la livre . . 0.38½
 Soudure, en tige, la livre . . 0.45
 Zinc en feuilles, la livre . . . 0.26

L'HUILE DE CHARBON ET LA GAZOLINE

Il y a eu de bonnes affaires faites en huile de charbon et en gazoline, et les prix se maintiennent comme suit: Gazoline, 32½ cents le gallon; huile de charbon, Royalite, 18 cents; Polarine, 21 cents et Electroline, 21 cents.

LE FER ET L'ACIER

Il y a une grande fermeté sur les prix demandés pour les produits de fer et d'acier. Il n'y a qu'un changement signalé dans les prix qui s'applique à l'acier fondu Black Diamond coté à présent: 20 cents-21 cents contre l'ancien prix de 18-19 cents.

Nous cotons:
 Montréal.
 Fer en barre commun, les 100 livres \$4.55
 Fer raffiné, les 100 livres . . . 4.80
 Fer pour fers à cheval, les 100 livres 4.80
 Fer de Norvège 11.00
 Acier mou 5.05
 Acier bandé 5.05
 Acier sleigh shoe 5.05
 Acier tiré 5.25
 Acier Toe Calk, les 100 livres 5.95
 Acier, outils de mine, la livre 0.17½ 0.19
 Acier pour outils Black Diamond 0.18 0.19
 Acier à ressorts 6.50
 Acier de machine fini fer 5.10
 Acier Harrow tooth 5.20
 Acier fondu Black Diamond 0.20 0.21

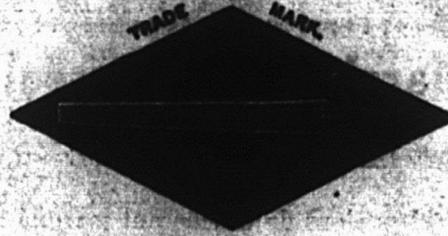
TOLES ET METAL EN FEUILLES

Les cotations de la tôle et du métal en feuilles semblent être quelque peu plus favorables et stimulent les achats.
 Nous cotons:
 Montréal.
 Tôle Noire Les 100 livres
 Calibre 10 \$8.50 \$12.50

FABRIQUE DE LIMES BLACK DIAMOND

FONDEE EN 1883

Douze Médailles de
Récompense aux
Expositions
INTERNATIONALES



INCORPORÉE EN 1895

Grand Prix Spécial
MEDAILLE D'OR
Atlanta, 1895.

Catalogue envoyé gratuitement sur demande à toute personne intéressée dans le commerce de Limes.

G. & H BARNETT COMPANY, Philadelphia (Pe.)

Propriété exploitée par la Nicholson File Co.

Calibre 12.. . . .	8.65	11.60
Calibre 14.. . . .	8.80	8.55
Calibre 16.. . . .	9.00	8.65
Calibre 22-24	9.40	8.90
Calibre 26	9.45	8.95
Calibre 28		9.05
Calibre 10¾ onces (Anglaises)	10.55	10.75
Tôle galvanisée.		
10¾ onces		\$10.00
Calibre 28		9.65
Calibre 26		9.25
Calibre 22 et 24	9.05	10.45
Calibre 20		10.30
Calibre 18		8.85
Calibre 16		8.70

L'HUILE DE LIN EN HAUSSE DE 2c.

Le marché de l'huile de lin a marqué une fermeté qui s'est traduite par une hausse de 2c, portant les prix aux niveaux suivants:

Huile de lin	Le gallon Impérial	
	Brute	Bouillie
1 à 4 barils . . .	\$1.52	\$1.54½
5 à 9 barils . . .	1.51	1.53½
10 à 25 barils . .	1.50	1.52½

LA TERE BENTHINE

La térébenthine a plutôt tendance à la baisse. Nous cotons:
Térébenthine Le gallon Impérial
5 liv. et plus . . . \$0.69 \$0.71
Lots de 1 baril . . . 0.70 0.72
Petites quantités 0.88

LE BLANC DE PLOMB A L'HUILE EN HAUSSE

Le blanc de plomb à l'huile accuse une hausse de 50 cents les 100 livres, ce qui donne les cotations suivantes: lots de 5 tonnes, \$15.00 les 100 livres; lots d'une tonne, \$15.50 les 100 livres, et plus petites quantités, \$15.85 les 100 livres.

LE MASTIC

En vrac, casks, \$4.10 les 100 livres, en barils de 25 et 100 livres; \$4.95 les 100 livres, et mastic bladder en barils, \$5.20 les 100 livres.

VERNIS ET EMAILS

Il y a eu une avance nette de 10 pour 100 sur les vernis et emails. Les nouveaux différentiels sont comme suit: Demi gallons, 15c; quarts, 30c, 1/8, 60c et 1-16, \$1.20

LES BOITES A LAIT ET A CREME POUR TRANSPORT PAR CHEMIN DE FER

Les grosses boîtes à lait et à crème pour transport par chemin de fer sont en hausse. Les premières qui se vendaient avec une hausse de 10 pour cent sur liste, ont été augmentées à 20 pour 100 sur liste. Les boîtes à crème qui se vendaient à 20 pour 100 sur liste se vendent à présent avec une augmentation de 25 pour 100 sur liste.

DES PRIX NOUVEAUX POUR PRODUITS DE CIRE

Une hausse générale de 1c la livre a été appliquée aux prix des produits de cire manufacturée. Cette hausse prend effet immédiatement et couvre les caisses de 20, 40 et 100 livres et est également applicable au "parowax". Les nouveaux prix varieront de 13½c à 14c la livre, selon la quantité achetée et la nature du produit.

TOLE NOIR "SOUTHERN CROSS"

COLD ROLLED
CLOSE ANNEALED
DEAD FLAT

JOHN LYSAGHT, LIMITED

Manufacturiers

Bristol—Newport—Montréal

A. C. LESLIE & CO. Limited

Gérants de la Succursale Canadienne

Feutre et Papier

N'IMPORTE QUELLE QUANTITE

Toitures Goudronnées (Roofing) prêtes à poser, 2 et 3. Papiers de Construction, Feutre à Doubler et à Tapisser, Produits de Goudron, Papier à Tapisser et à Imprimer, Papier d'Emballage Brun et Manille, Toitures en Caoutchouc "Favorite" et "Capitol".

Fabricants du Feutre Goudronné

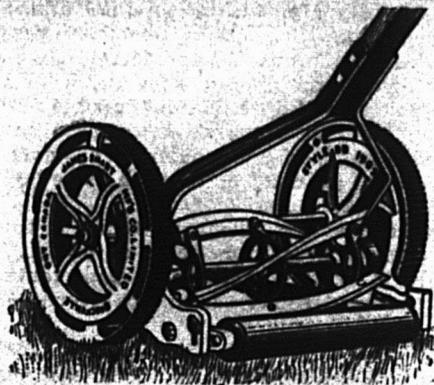
"BLACK DIAMOND"

ALEX. McARTHUR & CO., Limited

Bureaux et Entrepôts: 82 Rue McGill, MONTREAL

Manufac. re de Feutre pour Toiture: Rues Moreau et Forsythe, Montréal, moulin à Papier, Joliette, Qué.

CANADA FOUNDRIES & FORGINGS LIMITED



Style C, roue de propulsion
de 10 1/2 pouces.

Produites par

The James Smart Plant, Brockville, Ont.
Succursale: Winnipeg, Man.

Producteurs d'Origine et Distributeurs

Les Tondeuses à Gazon Brockville

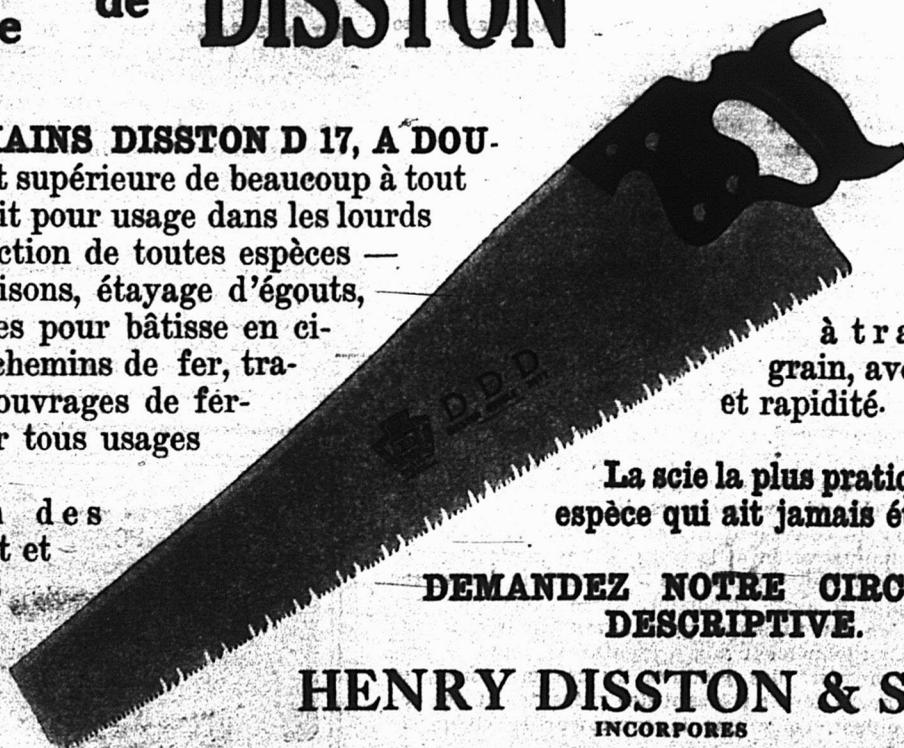
sont légères, durables, faciles à conduire, font un travail parfait, ont des essieux en acier, des moyeux forgés, des poignées et cylindres en bois dur. Elles sont entièrement faites, jusque dans les moindres détails, des matières premières les meilleures et chaque machine est garantie. Elles sont d'un fini gracieux, étant peintes en couleurs attrayantes.

Ce sont les meilleures d'entre celles que l'argent peut acheter.

Nouvelle Scie à double service patentée de **DISSTON**

CETTE SCIE A MAINS DISSTON D 17, A DOUBLE SERVICE, est supérieure de beaucoup à tout autre modèle produit pour usage dans les lourds travaux de construction de toutes espèces — charpentage de maisons, étayage d'égouts, confection de formes pour bâtisse en ciment, travaux de chemins de fer, travaux de moulage, ouvrages de ferme, et, en fait pour tous usages généraux.

La combinaison des dents passe-partout et des échancrures avec les filets très profonds, permet à cette scie de couper de long en large, de fendre ou de couper en



diagonale
à travers le
grain, avec facilité
et rapidité.

La scie la plus pratique de son
espèce qui ait jamais été faite.

**DEMANDEZ NOTRE CIRCULAIRE
DESCRIPTIVE.**

HENRY DISSTON & SONS,
INCORPORÉS

Manufacture des Scies Keystone, Outils, Acier et Limes
PHILADELPHIE, E.U.

Usines Canadiennes : **TORONTO, CANADA**

LES EXPORTATIONS CANADIENNES ET LES NOUVEAUX REGLEMENTS

Ci-suit un résumé des nouveaux règlements touchant les exportations canadiennes, d'après le décret de l'exécutif et les règlements subséquents:

Les denrées qui peuvent être exportées du Canada, sur endorsement de la déclaration ordinaire d'exportation du consignateur par le percepteur des douanes au port d'expédition:

(a) Tous aliments consignés au Royaume-Uni, aux possessions et protectorats britanniques et expédiés par des ports canadiens.

(b) Pour le présent, le bétail (y compris les volailles vivantes) et le foie peuvent de cette façon être exportés aux Etats-Unis.

(c) Les marchandises destinées aux Etats-Unis, si les quantités à expédier sont inférieures à 125 boisseaux en grains alimentaires, 25 barils de farine, 125 livres de beurre, le lait et la crème en quantités ordinaires, et le poisson frais (y compris le poisson gelé) en quantités ordinaires.

(d) Certaines consignations contenant un certain nombre d'articles différents, chacun de faible valeur, expédiées aux Etats-Unis, si l'expédition ne contient pas pour plus de cent piastres d'une denrée quelconque.

(e) Consignations de denrées quelconques par ou à la "Wheat Export Company" ou par ou pour les commissions d'achat des alliés.

(f) Le blé traversant la frontière par le Manitoba, l'Alberta ou la Saskatchewan, s'il est transporté dans les voitures des cultivateurs et consigné pour livraison à des éleveurs aux Etats-Unis.

(g) Du poisson séché, salé, préparé, fumé et traité pour tous les endroits des Etats-Unis, pour consommation locale, ou pour des endroits de l'étranger, si l'expédition se fait directement par les ports atlantiques.

Denrées qui peuvent être exportées par patente recommandée par le Contrôleur des vivres:

Tous les aliments, fourrages, gras, huiles, savons, fertilisants, etc., énumérés dans l'ordre en conseil du 15 novembre s'ils sont destinés aux pays alliés à l'empire britannique et qui ont des armées dans la campagne européenne.

Denrées pour lesquelles on exige une patente, si elles sont expédiées par un port des Etats-Unis:

Toutes les denrées énumérées dans l'ordre en conseil du 15 novembre.

LES POUVOIRS DU CONTROLEUR DES VIVRES

Les règlements suivants sont incorporés dans l'ordre en conseil (C. P. 3223) adopté le 15 novembre sur recommandation du contrôleur des vivres.

1. Nulle personne, société, corporation ou association ne devra, le ou après le 1er décembre 1917, exploiter de meunerie pouvant produire en vingt-quatre heures une quantité de farine égale à cent barils ou plus contenant cent quatre-vingt-seize livres, à moins d'avoir obtenu patente écrite du contrôleur des vivres du Canada.

2. Le contrôleur des vivres pourra suspendre ou révoquer toute patente émanant de lui en vertu des dispositions des présents règlements s'il juge que le porteur de la patente a violé une disposition quelconque des présents règlements ou une règle établie de leur chef par le contrôleur des vivres.

3. Le contrôleur des vivres pourra de temps à autre faire les règles qu'il jugera opportunes touchant l'administration et le contrôle d'une meunerie exploitée par un patenté subordonné aux présentes une patente à tout exploitateur d'une meunerie ayant une capacité quotidienne inférieure à la capacité désignée ci-dessus, sur demande dudit exploitateur, et dans ce cas l'exploiteur sera assujéti aux dispositions des présents règlement et à toutes les règles qui en découlent.

4. Le contrôleur des vivres pourra nommer un comité de meuniers appelé "Comité des meuniers du Contrôleur des Vivres" pour donner au contrôleur toute assistance et tout conseil touchant l'administration et le contrôle des meuneries patentées et de leurs produits, selon que le contrôleur des vivres le jugera de temps à autre opportun; et le contrôleur leur pourra nommer un fonctionnaire pour surveiller les meuneries patentées subordonnées aux présentes, la vente, la distribution et le transport des produits de ces meuneries, et pour voir à tout autre devoir relevant des présentes et des règles qui en découlent, selon que le contrôleur le jugera de temps à autre utile.

De plus les règlements que voici ont été promulgués par l'Ordre en Conseil (C. P. 3214) le 15 novembre:

Le Contrôleur des Vivres pourra par ordre écrit interdire le transport, à tout manufacturier, marchand de gros, commissionnaire, courtier, détaillant ou autre personne (ou à toute catégorie d'individus) commerçant en gros ou en détail, ou des aliments ou produits alimentaires désignés par le Contrôleur, la manufacture, la vente ou la mise

en vente au Canada, ou dans une partie quelconque du Canada que le Contrôleur pourra désigner de ces denrées ou produits alimentaires sans avoir obtenu patente du Contrôleur des Vivres, et ce dernier pourra de temps à autre retirer, changer ou modifier toute interdiction semblable. L'honoraire payable pour la patente ne devra dans aucun cas dépasser six cents piastres.

2. Toute patente pourra être révoquée ou suspendue par le Contrôleur des Vivres pour infraction à une disposition des présents règlements ou de leurs amendements, ou de toute règle qui en découle de la part du Contrôleur.

3. Subordonnement aux dispositions des lois existant au Canada, le Contrôleur des Vivres pourra de temps à autre par écrit décréter les unités de poids et mesures à employer au Canada ou dans toute partie du Canada qu'il pourra indiquer, pour la vente des aliments ou produits alimentaires.

4. Subordonnement aux dispositions des lois existant au Canada, le Contrôleur des Vivres pourra décréter la façon et la catégorie dans laquelle un produit alimentaire ou aliment offert ou en vente doit être désigné, marqué, gradué ou frappé.

5. Le Contrôleur des Vivres pourra de temps à autre par écrit décréter le maximum de toute quantité de vivre ou de produits alimentaires qui pourront de temps à autre être achetés ou vendus par un particulier.

6. Le Contrôleur des Vivres pourra de temps à autre par écrit décréter la somme maximum de profit ou de prix (ou les deux) à imposer sur la vente au Canada ou dans toute partie du Canada qu'il pourra désigner, de toutes vivres ou tous produits alimentaires qu'il indiquera.

7. Dans les présents règlements et dans tout règlement fait ci-devant ou ci-après touchant le Contrôleur, ou toute question découlant de ses pouvoirs et devoirs, et dans tous règlements, ordonnances ou décrets, à moins d'indication contraire dans le contexte, personne comprend toute société, tout syndicat, toute association et tout corps corporatif.

8. Quiconque enfreindra aux dispositions quelconques des présents sera coupable de délit et passible, sur conviction sommaire, de l'emprisonnement pour au plus trois mois, ou de l'amende et de l'emprisonnement.

LOI CONCERNANT LES PRIX DU SON ET DU BRAN DE SON

Il est ordonné,—

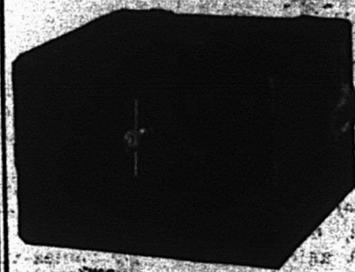
Que le prix qui pourra être exigé pour le son et le bran de son dès et après le dix-neuvième jour de janvier 1918, ne dépassera pas celui qui est indiqué ci-après, savoir:

Les commerçants faisant le distribution de l'entrepôt ou de leur place d'affaires aux consommateurs, ne pourront ajouter plus de 10c. par sac de 100 livres au prix de revient (tel qu'établi à l'Ordre no 5, publié le 17 décembre 1917) à la gare du chemin de fer où le commerçant prend livraison.

Il ne pourra pas être ajouté plus de 5c. par sac de 100 livres au prix de revient lorsque l'acheteur prend livraison du commerçant à bord du wagon à la gare de chemin de fer du commerçant.

Lorsque le meunier vend à la meunerie directement au consommateur, en quantités ou quantités moindres qu'en lots de dix tonnes il ne pourra être ajouté plus de 5c. par sac de 100 livres au prix auquel le meunier a la permission de vendre en vertu de l'Ordre no. 5.

Cependant, lorsque l'acheteur achète les sacs à la meunerie et que ces sacs sont remplis à la meunerie, alors il ne pourra être ajouté plus de \$2.00 par tonne au prix du son et du bran de son en vrac, tel qu'indiqué à l'Ordre no. 5.



McCASKEY
Systèmes de Comptes
POUR TOUT COMMERCE

Représentants pour la province de
Québec, J.-E. Bédard, Boite 12, Feu-
llet St-Jean, Québec—E.-E. Pré-
court, 55, rue King, Sherbrooke.

McCaskey Systems Limited
235-245 Ave. Carlaw, TORONTO

Vous trouverez ce Hachoir à Aliments
"HOME 65" DE
Maxwell

une des lignes
 se vendant le
 mieux que vous
 ayez jamais tenues.

Le hachoir "Home 65" est une nouvelle machine comprenant tous les derniers perfectionnements. Fait dans la grandeur étonnante pour famille et bien plus fort que le type ordinaire de hachoir. Le couvercle s'adapte juste, rendant le hachoir imperméable. Le cylindre ouvert du bout le rend facile à nettoyer. Fourni avec différentes plaques coupantes.



MAXWELLS LIMITED, St. Mary's (Ont)

IL N'Y A PLUS DE JOUETS ALLEMANDS
CHAMPION AU PAYS

Connaissez-vous le nouveau jouet canadien

Le Dada de Bébé
 (KIDDY-KAR)
CHAMPION



Vous devriez l'avoir en magasin, M. le marchand, d'abord parce qu'il plaît à tous les enfants, garçons et filles et par conséquent aux parents qui l'achètent, ensuite parce qu'il

PROCURE UN JOLI PROFIT

Il est confortable, facile à manier et se vend sans argument rien qu'à le voir. C'est un joli sujet de décoration pour la vitrine.

Ecrivez-nous pour les prix et conditions.

La Cie Wisintainer & Fils, Incorporée.
 Manufacturiers de Cadres et Miroirs
 Bureau et Magasin: 58-60 BOULEVARD SAINT-LAURENT
 (près rue Craig)
 Manufacture: 7 RUE CLARKE
 Téléphone Main 5082. MONTREAL (Qué.)



Ne voulez-vous pas être notre représentant sur les lieux?

LA "Canada Cement Company" a une splendide armée de commerçants qui vendent son produit. Ce dont elle a besoin c'est d'un plus grand nombre de commerçants doués de la faculté de découvrir les travaux en perspective. Si, dans chaque localité, un homme pouvait être amené à agir comme

"notre homme — notre représentant sur les lieux", dans la pleine acception du terme, nous vendrions beaucoup plus de ciment et il y aurait une forte récompense sous forme de bénéfice pour les commerçants intéressés dans notre proposition.

présentant sur les lieux? Nous avons l'aide coopérative qui n'attend que d'être mise en mouvement pour vous aider.
 Ecrivez-nous à ce sujet.

Ne voulez-vous pas être notre re-

CANADA CEMENT COMPANY, Limited
 86-Immeuble du Herald, Montréal



Tribunaux et Renseignements Commerciaux

JUGEMENTS EN COUR SUPÉRIEURE

- Perron & Co. v. Ovide Thivierge, Montréal, \$237.
 W. J. King v. W. W. Wilson, Outremont, \$285.
 Wm. Gray & Sons ampbell, Ltd v. G. Lavoie, Rimouski, \$254.
 A. Léger & Co. v. Ottawa River Nav. Co., Rimouski, \$2,548.
 Jos. Lachowsky v. Dom. Bridge Co., Ltd, Rimouski, \$400.
 Mary Cockburn v. J. C. Ross, Rimouski, ire classe.
 Joséphine Bureau v. A. E. Lacasse, Rimouski, ire classe.
 Marie-Rose Laferté v. Jos. Z. Rhéaume, Rimouski, ire classe.
 International Stamping Co. v. Israël M. Mendelsohn et Standard Mfg. & Sales Co., Rimouski, \$186.
 Ludger Gravel v. Alex. Marcell, Saint-Michel, Naplerville, \$254.
 J.-C. Lanoix v. Ferd. Paquette, Montréal, \$100.
 Z. Fontaine v. A. E. Embien, Montréal, \$133.
 W. Daoust v. James Shearer Co., Ltd, Rimouski, \$1,000.
 Nat. Breweries, Ltd v. Paul Lalonde, Rimouski, \$1,410.
 Vict. Leduc v. Doris Brière, Rimouski, \$121.
 Wm. Gray & Sons Campbell, Ltd v. Nap. Houle, Pierreville, \$181.
 J. Berliand et al v. Albert Pagé, Montréal, \$189.
 J. H. Gareau v. Emma Taylor et Mme E. N. Taylor, Verdun, \$185.
 Omer Paquette v. C. P. Ocean Services Ltd, Montréal, \$400.
 C. McWilliams v. W. J. Edmonds, Montréal, \$105.
 J. C. Lanoix v. F. Paquette, Montréal, \$100.
 Jas. Walker Hardware Co., Ltd v. P. Archambault, Outremont, \$245.
 Tama Mazza v. Dom. Bridge Co., Ltd, Lachine, \$221.
 D. Larivière & Co. v. Jos. Beauchemin, Sainte-Julie, \$126.
 Mme Théo Viau v. Margueret Mackay et veuve Wm. reighton, Westmount, \$6,781.

JUGEMENTS EN COUR DE CIRCUIT

- J. W. Potain v. la Ville de Montréal, \$35.
 G. Samson v. R. Desrochers, \$27.
 Greater Montreal Land Inc. v. C. A. Rivard et C. Ducelle, \$30.
 W. Drouin et Cie v. Cyprien Desjardins, \$16.
 J. Perits v. Jos. Benoit, \$12.
 L. Chevalier v. H. Marsolais, \$61.
 Wm. Gray & Sons v. Henri & Camille Duplain, \$43.
 R. S. Muir & Co. v. Jos. Ouellette, \$47.
 L. P. Charlebois v. J. A. H. Tessier, \$66.
 J. C. E. Trudeau v. H. Lajeunesse, \$60.
 M. Goldberg v. T. Rossi, \$22.
 Dominion Optical Mfg. Co. v. Jos. Sauvé, \$19.
 E. Payette v. Pat. O'Malley, \$38.
 F. Groleau v. Jos. Labelle, \$25.
 Mme M. A. Tessier v. Pitt Chadronnet, \$24.

Mme G. F. Racine v. Jos. Desjardins, \$10.

EXECUTIONS EN COUR SUPÉRIEURE

- Mme M. H. Lawtor v. A. Auger, \$2,211.
 Hurteau Williams v. A. Siminovitch, \$302.
 O. Limoges v. L. Beaulieu, \$581.
 E. Nerlich et al v. A. Carrière, \$82.

CHANGEMENTS COMMERCIAUX

DISSOLUTIONS—

- Victoria Wardrobe Repair, Montréal, Henry A. Smith, filé le 31 janvier 1917.
 G. Gross Robertson & Sons, Montréal, Mary Roberts Shepherd, filé le 1er février 1918.
 La Société Nationale d'Opéra Comique, Montréal, H. Vaillancourt, H. Fréchette, A. Lapierre, J. M. Magnan, J. Thibodeau, J. J. Gagnier, J. E. Marchand, A. A. Vaillancourt, J. A. Vaillancourt, Noel de Tilly, N. Fauteux, A. Bluteau, A. Bluteau, Zénon Morin, filé le 6 février 1918.
 Racette et Gaudette, plombiers, Montréal, J. Racette, R. Gaudette, filé le 6 février 1918.
 Martin & Frères, épiciers, Montréal, F. Martin, L. Martin, filé le 31 janvier 1918.
 Archambault & Lachapelle, Pointeaux-Trembles, A. Archambault, A. Lachapelle, filé le 6 février 1918.
 J. R. Walker & Co., marchands généraux, Montréal, J. R. Walker, G. P. Walker, filé le 1er février 1918.
 Mandeville & Archambault, épiciers, Notre-Dame-de-Grâces, Nap. Mandeville, J. Archambault, filé le 2 février 1918.
 Wah Hing Co., Montréal, Fong Moon Soon, Fong Su See, Fong ben, You Fong Gong, Yat, Fong Jam Pont, Fong Man Yem, Fong Hong, Fong Young Ging, Fong Qung Goot, Fong Yat Chang, Fong Gong Fun, Fong You Gong, filé le 4 février 1918.
 Darling & Davies, agents manufacturiers, Montréal, H. Montrose, E. Darling, M. E. Davies, filé le 4 février 1918.
 St. Paul Hardware Co., Regd., Montréal, O. Denis, épouse séparée de biens de H. Thauvette, et Alice Thauvette, non mariée, filé le 5 février 1918.
 Perl & Blumer, Habits pour hommes, Montréal, M. Perl, I. Blumer, filé le 5 février 1918.
NOUVELLES COMPAGNIES
 St. Paul Hardware Co., Montréal, Odile Oenis, séparée de biens de Honoré Thauvette, depuis le 4 février 1918.
 I. Blumer, habits pour hommes, Montréal, Israël Blumer, séparé de biens depuis le 29 janvier 1918.
 Larose & Frère Photographes, 324 Mont-Royal, E. Roméo Larose, Azarias Larose, tous deux non mariés, depuis le 1er novembre 1917.
 Lynn Rubber Mfg Co. of Canada, Ltd, Montréal, William C. Wheeler Press, incorporée par lettres patentes fédérales, le 25 juin 1917.

North Park Building Co., Ltd, chambre 42, 80 rue Saint-François-Xavier, incorporée par lettres patentes provinciales, le 7 août 1917, G. H. Wilson, président.

La Vie Nouvelle Boo Bordeaux, Montréal, la Cie de Jésus, propriétaire, et Révérend P. J. P. Archambault, administrateur.

La Société des Produits Biologiques Gilbert, Montréal, Ernest Choux, séparé de biens de Clarisse Boillat, Elle Labelle, en communauté de biens de Marie-Louise Laflamme, depuis le 18 janvier 1918.

The Style Brand Clothing Co., 918 St. Laurent, Montréal, Israël Bernstein, en communauté de biens de Chate Beela et Moses Harry Goodman, non marié, depuis le 1er février 1918.

Silverston Bros., Montréal, Isaac Silverston, Elijah Silverston, tous deux non mariés, depuis le 25 janvier 1918.

Alaska Bedding of Montreal, Ltd, 400 Saint-Ambroise, Montréal, changé de nom de J. H. Parkhill Mfg. Co., Ltd, par lettres patentes supplémentaires fédérales, le 25 janvier 1918.

Montreal New Idea Co., affaires de livraison par malle, Montréal, G. Heimberg, C. Blumengold, tous deux mariés sans contrat de mariage, depuis le 1er février 1918.

La Cie La Rosa Ltd, 475 Sainte-Catherine Est, incorporée par lettres patentes provinciales, le 10 janvier 1918, Moses Klein, président.

B. Gardner & Co., manufacturiers de hardes, Bâtisse Kellert, coin Saint-Urbain et Sainte-Catherine, Bernhard Gardner, comme associé général, Mark Workman, comme associé, en commandite jusqu'au 1er février 1923.

The Guinea Brand Clothing Co., Montréal, P. Lazarus, séparé de biens et al, I. Ridistone, en communauté, depuis le 4 février 1918.

Enterprise attle Co., Ltd, 145 Saint-Jacques, incorporée par lettres patentes fédérales, le 6 novembre 1917, W. K. McKeown, président.

Studio de luxe, Montréal, A. Desrosiers, non marié, depuis le 17 janvier 1918.

V. Wardrobe Repair, Montréal, G. Morris de Shield, en communauté de biens de C. L. Outten, depuis le 29 janvier 1918.

D. Clayton & Co., contracteurs électriciens, Montréal, A. D. Clayton, d'Outremont, séparé de biens de F. W. Robson, depuis le 1er décembre 1917.

ABANDONS JUDICIAIRES

- Par Andrew S. Forman, Archibald R. Forman, John F. Forman, John Forman & Sons, Montréal, R. G. Taylor, gardien provisoire.
 Par H. C. Ness, Montréal, v. J. B. Deschamps, gardien provisoire.
 Par Louis Leriche, Montréal, C. E. Lord, gardien provisoire.
 Par italien Dufault, Geo. Reed, (Dufault & Reed), Maisonneuve, L. L. Davies, gardien provisoire.

VENTES PAR HUISSIER

NOTA. — Dans la liste ci-dessous, les noms qui viennent en premier lieu sont ceux des demandeurs, les suivants ceux des défendeurs; le jour, l'heure et le lieu de la vente sont mentionnés ensuite et le nom de l'huissier arrive en dernier lieu.

Edward Brophy, F. Dutilly, 16 février 10 a.m., 10 rue Mayor, en arrière, Marson.

C. Wray, J. Emblem, 20 février, 10 a.m., 43 Adam, Lalonde.

J. A. Beaudry, L'Intermédiaire Ltd, 16 février, 80 Saint-Denis, Brouillet.

W. B. Dufert, J. Beaulieu, 16 février, 10 a.m., 730 Ontario, Lalonde.

J. Bercovitch, W. Silverkerts, 16 février, 11 a.m., 338B Hôtel de Ville, Normandin.

Geo. Lamothe, J. H. Roy, 18 février, 10 a.m., 930 Saint-Denis, Vinson.

J. A. Desgroselliers, W. J. Edmunds, 18 février, 1 p.m., 1811 Wellington, Trudeau.

P. Dupuis, Jules-Eugène Renocci, 19 février, 10 a.m., 1248 Parthenais, Lalonde.

CURATEURS

E. Mayer, Montréal, Michaud & Desrosiers, curateurs.

E. Fréchette & Co., Montréal, O. Chailfoux, curateur.

SAISIES-ARRETS EN COUR SUPÉRIEURE

A. Charette v. Jos. Guilbault, \$28.
D. Gauthier v. Ed. Cyr. & Steel Co., Ltd, Tiers-saisie, \$432.

C. W. Lindsay, Ltd v. Mme G. Rivest et al & Alph. Legros et al, Tiers-saisie, \$32.

W. C. Harton v. Polly Andrews & Andrews Regd., Tiers-saisie, \$210.

A. Desrosiers & Co. v. Alfred Chartrand et B. Grenier et al, Tiers-saisie, \$393.

E. Brophy v. F. Dutilly & W. A. McLean, Tiers-saisie, \$206.

B. C. Fraser v. R. E. Desmarais et al & Glen Falls Ins. Co., Tiers-saisie, \$4,177.

JUGEMENTS EN COUR DE CIRCUIT

C. Depencier v. Fletcher Vangordun, Maisonneuve, \$11.

J. E. Fournier v. J. T. Lemay, Reg'd, Lac Mégantic, \$52.

Z. Parent v. A. Parr, & Co., Lachine, \$42.

Cohen Ltd v. Israël Beaudoin, Maisonneuve, \$28.

J. J. Garden v. John Baller, \$89.

R. Bernard v. Alma Lalonde, \$32.

H. Martin v. Jos. Légaré, \$32.

H. Guilbault v. Florida Benoit, \$49.

N. Larnel v. Hélène Campeau, \$52.

A. Lefebvre v. Jos. Lafrance, Jr., \$69.

E. Descoeteaux v. Jacques Roumageon, \$29.

L. Brunelle v. L. de Maurides, \$12.

Wolf Sayer & Heller v. E. Taupier, \$68.

N. Brosseau v. Amade Guimond, \$10.

G. N. Plohet v. A. Choquette, \$57.

J. A. Budyk v. M. Clarkson, \$28.

Bell Tel. Co. v. J. A. Mallette, \$19.

A. Babbil v. Schwartz ap. Works et al, \$44.

Enterprise House Furnishing v. Hector Vézina, \$23.

J. Levinoff v. L. Shapan, \$15.

The Leon Press v. Armand Beaulieu, \$12.

O. Desautels v. J. D. Martineau, \$10.

Renfrew Electric Mfg. Co. v. Armand Vinet, \$42.

Le Prêt Coopératif v. Horm. Brisebois, \$59.

A. Daignault v. Victor Lalonde, \$40.

O. Gignac v. Wilfrid Labrecque, \$32.

Mme S. Filion v. Elie Longval, \$49.

L. Pelletier v. Frs. Paré, \$14.

L. Pelletier v. Benj. Beaulieu, \$25.

C. Vincent v. Nuckel Paul, \$14.

Garmaise Inc. v. M. A. Prieur, \$20.

Laporte, Martin, Ltée v. S. Constantineau, \$34.

V. Lévellé v. Thos. Gagnon, \$31.

Mme J. Bertrand v. John Burstein, \$40.

W. C. Ball v. Herman Bernslew, \$27.

W. Lafler v. K. Harenstein, et D. Morovitch, \$152.

H. B. Lee v. Sylvio Roch, \$60.

A. Crowstein v. Art. Massicotte, \$11.

Glasgow Brook Co. v. R. L. Deschamps, \$34.

A. Marcovitch v. Art. Lauson, \$10.

A. Archambault v. Mme Philippe Larochette et al, \$12.

J. Mongeau et al v. N. Boyer, \$33.

O. Archambault v. Agenor Dansereau, \$32.

LES OUTILS DE BUCHERON DE PINK

Les outils Étalons dans toutes les provinces du Dominion, en Nouvelle-Zélande, Australie, etc.

Nous manufacturons toutes sortes d'outils de bûcheron—Légers et de Bonne Durée.

TELEPH. LONGUE DISTANCE No 37

Demandez notre catalogue et notre liste de prix.

Vendus dans tout le Dominion par tous les Marchands de ferronnerie en gros et en détail.

The
THOS. PINK Co., Limited

Manufacturiers d'OUTILS de BUCHERON

PEMBROOKE

(ONTARIO)

[FABRIQUES AU CANADA]



GUIDE DE L'ACHETEUR

ET

LISTE PARTIELLE DES PRODUITS DE NOS ANNONCEURS

Pourquoi ne pas se tenir au courant des prix et faire un profit raisonnable? Nous donnons ici une liste de différents produits du Canada et d'ailleurs. Consultez ce document avant d'acheter et écrivez à ces maisons afin de connaître leurs prix.

- Acier en barre**
Nova Scotia Steel Co.
Steel Co. of Can.
B. & S. H. Thompson.
- Affiche-réclame**
Canadian Poster Co.
- Allumettes**
The E. B. Eddy & Co., Ltd.
- Architecte**
L. R. Montbriland.
- Armes à feu**
Remington Arms Co.
Dupont de Nemours.
- Assurances-feu**
Assurance Mont-Royal.
British Colonial Fire Ins. Co.
Cie d'Ass. Mut. du Commerce.
Einhart & Evans.
Liverpool-Manitoba.
Western Ass. Co.
- Assurance-vie**
Canada Life Ass. Co.
La Provoyance.
Sun Life Ass. Co.
- Banques—Banquier**
Banque d'Hochelega.
Banque Nationale.
Banque Molson.
Banque Provinciale.
Garand, Terroux & Co.
- Bas**
Chipman Holton Knitting Co.
- Beurre de Peanüt**
Wm. Clark, Ltd.
- Bière et Porter**
Molson Breweries.
National Breweries.
- Borax**
B. & S. Thompson & Co., Ltd.
- Bouchons**
S. H. Ewing & Sons.
- Bourrures et celliers pour**
American Pad & Textile Co.
- Broche d'emballage**
S. H. Ewing & Sons.
- Casse**
Walter Baker Co.
Borden Milk Co.
- Café condensé**
Borden Milk Co.
- Calasse Enregistreuse**
National Cash Register Co.
- Capote pour bouteilles**
Anchor Cap & Closure Corp.
S. H. Ewing & Sons.
- "Cataup"**
Wm. Clark, Ltd.
Heins Co.
- Casquettes**
Laurin et Preville.
- Charbon**
Geo. Hall Coal Co.
- Chaudières**
Manufacture Jas. Smart.
- Chaussures**
Ames, Holden, McCready.
Aird & Son.
Gagnon, Lachapelle & Hebert.
Daoust, Lalonde & Cie.
Home Shoe Co.
Tetrault Shoe.
T. A. et M. Cote.
Star Shoe.
James Robinson.
Acme Glove Works.
Scheuer & Normandin.
La Parisienne.
- Chocolats**
Walter Baker & Co.
- Cigarettes**
Imperial Tobacco Co.
- Ciment**
Canada Cement Co.
- Cognacs**
Henri Roy.
- Cols**
Arlington.
Cluett, Peabody.
- Cornichons**
Heints & Co.
- Corn Starch (Amidon)**
The Canada Starch Co.
- Courroies pour boîtes**
J. E. Beauchamp & Co.
- Coton (manufacturier)**
Dominion Textile Co.
- Crème de tartre**
B. & S. H. Thompson & Co., Ltd.
- Curateur**
E. St-Amour.
- Cuyes**
The E. B. Eddy & Co.
- Claques**
Can. Consolidated Rubber Co.
- Collection de comptes**
Handy Collection Ass'n.
- Collets (faux-cols)**
Cluett, Peabody & Co.
- Comptables**
Benoit & DeGrosbois.
L. A. Caron.
Gagnon & L'Heureux.
Gonthier & Midgley.
E. St-Amour.
- Confitures**
Dominion Canners, Ltd.
- Conserves de viande**
Wm. Clark, Ltd.
Dominion Canners, Ltd.
- Conserves de fruits**
Dominion Canners, Ltd.
- Eaux gazeuses**
Art. Brodeur.
- Essences Culinaires**
Henri Jonas & Cie.
- Ecrous**
Manufacture Jas. Smart.
- Essence culinaire**
Henri Jonas & Cie.
- Farine**
Lake of the Woods Milling Co.
- Farine préparée**
Brodie & Harvie.
- Ferblanc**
A. C. Leslie & Co., Ltd.
B. & S. H. Thompson & Co., Ltd.
- Ferronnerie etc.**
Aug. Couillard.
L. H. Hebert & Cie.
Lewis Bros.
- Fers à repasser**
Manufacture Jas. Smart.
- Fèves au lard**
Wm. Clark, Ltd.
Dominion Canners, Ltd.
- Gants de toilette**
Hudson Bay Knitting Co.
Acme Glove Works, Ltd.
- Ficelle**
Beveridge Paper.
- Fourneaux**
Manufacture Jas. Smart.
- Gants de coton**
American Pad, Textile Co.
Hudson Bay Knitting Co.
Acme Glove Works.
- Ginger Ale**
Art. Brodeur.
- Galées**
Dominion Canners, Ltd.
- Glycérine**
B. & S. H. Thompson & Co.
- Haches**
Manufacture Jas. Smart.
- Hardes faites**
Victoria Clothing.
- Harangs en boîte**
Conners Bros., Ltd.
D. Hatton Co.
- Hôtel à Québec**
Hotel Victoria.
- Huile de fève de morue**
La Cie J. L. Mathieu.
- Huile de pétrole**
Imperial Oil Co.
- Lait condensé**
Borden Milk Co.
Canadian Milk Products Co.
- Langue marinée**
Wm. Clark, Ltd.
- Levure (Yeast)**
E. W. Gillett & Co.
- Limes**
Nicholson File Co.
- Lumière de poche**
Spielman Agencies.
Canadian Nat. Carbon Co.
- Machines à cordonnerie**
United Shoe Machinery.
- Marchandises sèches**
Greenshields Ltd.
P. P. Martin & Cie, Ltee.
Alp. Racine, Ltee.
- Marmelade**
Dominion Canners, Ltd.
- Marteaux**
Manufacture Jas. Smart.
- Mélasse**
West India Co.
Leacock Co.
- Métaux en lingots**
Leslie & Co.
B. & S. H. Thompson & Co.
- Mince meat (viande hachée)**
Wm. Clark, Ltd.
- Monuments, etc.**
J. Brunet.
- Mops (Vadrouilles)**
Channell Chemical Co.
- Nouritures pour enfants**
Borden Milk Co.
- Nouveautés, Tissus, Etc.**
Alph. Racine.
Greenshields.
P. P. Martin.
- Overalls (Salopettes)**
Carhart - Hamilton Cotton Mills.
- Pain pour oiseaux**
Cottam Bird Seed.
- Papeterie**
Beveridge Paper.
Jos. Fortier.
J. B. Rolland & Fils.
- Papier**
Beveridge Paper.
The E. B. Eddy Co.
McArthur & Cie.
- Papier à construction**
Bird & Son.
A. McArthur.
- Papier à mouches**
Tanglefoot.
- Papier-toilette**
Beveridge Paper.
The E. B. Eddy & Co.
- Pattes de cochons**
Wm. Clark, Ltd.
- Peintures**
McArthur-Irwin.
Sherwin Williams.
- Pelles**
J. E. Beauchamp & Co.
- Planches à laver**
E. B. Eddy & Co.
- Plumes de volailles**
P. Poulin & Cie.
- Poêles à l'huile**
Imperial Oil Co., Ltd.
- Poisson**
D. Hatton & Co.
- Poli pour auto**
Channell Chemical Co.
- Poli pour meubles**
Channell Chemical Co.
- Poudre à laver**
Canadian Salt Co.
N. K. Fairbanks Co.
- Poudre à nettoyer**
N. K. Fairbanks Co.
- Poudre à pâte**
E. W. Gillett & Co.
- Poudre d'Oeufs**
Cie Imperiale.
- Remèdes patentés**
Chamberlin Med. Co.
- Réservoirs à gasoline et à l'huile**
S. F. Bowser & Co.
- Rye whiskey**
Hiram Walker.
- Sacs d'épicerie**
The E. B. Eddy & Co.
- Sacs à farine**
E. B. Eddy & Co.
- Sardines**
Conners Bros.
D. Hatton.
- Sauce "Worcestershire"**
Canada Sauce & Vinegar Co.
- Saucisses**
Dionne Sausage Co.
- Saumon fumé**
D. Hatton & Co.
- Savons**
The N. K. Fairbanks & Co.
Palme Olive Soap.
- Scies**
Disston, Henry & Sons, Inc.
Simonds Canada Saw.
- Seaux**
The E. B. Eddy & Co.
- Sel**
Canadian Salt Co.
- Sirup de canne**
St. Lawrence Sugar Ref. Co.
- Sirup de blé-d'Inde**
Canada Starch Co.
- Sirup de fruits**
Dominion Canners Ltd.
- Sirup pour le rhume**
La Cie J. L. Mathieu.
- Soda caustique**
Canadian Salt Co.
- Soda à laver**
Church & Dwight.
- Soda à pâte**
Church & Dwight.
- Soupe en boîte**
Wm. Clark, Ltd.
- Sous-vêtements**
Schofield Woolen Co.
Kingston Hosiery.
- Sucres**
St. Lawrence Sugar Ref. Co.
- Tabac à chiquer**
The Imp. Tobacco Co.
- Tabac à priser**
The Imp. Tobacco Co.
- Tabac à fumer en palette**
The Imp. Tobacco Co.
- Thé**
Furuya & Nichimura.
- Thé de boeuf**
Wm. Clark, Ltd.
- Toitures**
A. McArthur & Co., Ltd.
- Tôle d'acier**
Leslie.
Nova Scotia Steel Co.
- Tuyaux de poêle**
Manufacture Jas. Smart.
- Vases et sièges de jardin**
Manufacture Jas. Smart.
- Vernis**
McArthur-Irwin.
- Vernis à chaussures**
Nugget Polish Co.
- Vêtements imperméables**
Can. Cons. Rubber Co.
- Volailles**
P. Poulin & Cie.
- Whiskey**
Jos. Seagram.
J. P. Wiser & Sons, Ltd.

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL

SOIXANTE-ONZIEME RAPPORT ANNUEL

Montréal, le 11 février 1918.

Aux Actionnaires,

Messieurs :

Vos administrateurs ont le plaisir de vous soumettre le Soixante-onzième rapport annuel des affaires de la Banque et le résultat de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre 1917.

Les profits nets de l'année ont été de \$222,189.54, auxquels il faut ajouter le solde reporté du compte de Profits et Pertes de l'année dernière soit \$172,308.66, ce qui forme un ensemble de \$394,498.20. Sur cette somme il a été payé quatre dividendes trimestriels à nos actionnaires, \$15,000 au Fonds Patriotique Canadien et à la Croix Rouge, ce qui laisse au crédit du compte de Profits et Pertes un solde de \$214,023.56.

Pour l'accommodation de nos clients domiciliés à Notre-Dame-de-Grâces, nous avons l'intention d'y ouvrir une succursale vers le 1er mai prochain et, à cette fin, un local a été acquis à l'angle nord-ouest de la rue Sherbrooke et de l'avenue Oxford.

Suivant la coutume une inspection fréquente et complète des livres et de l'actif de la Banque a été faite durant l'année.

Le rapport des Auditeurs et le bilan sont maintenant devant vous.

R. DANDURAND,

Président.

ETAT DES AFFAIRES DE LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL

Au 31 décembre 1917.

ACTIF

Espèces en caisse et dans les Banques	\$ 5,614,346.71
Obligations des Gouvernements Fédéral et Provinciaux	5,635,633.10
Obligations de la cité de Montréal et autres valeurs municipales et scolaires	14,956,589.18
Autres obligations et effets	1,323,905.03
Valeurs diverses	227,000.00
Prêts à demande et à courte échéance garantis par des valeurs en nantissement	7,776,754.71
Fonds de charité, placé sur	

obligations municipales, approuvées par le Gouvernement Fédéral

180,000.00

\$35,714,228.73

Immeubles de la Banque (bureau principal et quatorze succursales)

\$ 535,000.00

Autres titres

79,949.30

, 614,949.30

\$36,329,178.03

PASSIF

AU PUBLIC:

Montant dû aux déposants

\$32,956,769.19

Montant dû au Receveur Général

146,177.21

Montant dû aux Fonds de Charité

180,000.00

Montant dû à comptes divers

282,208.07

\$33,565,154.47

AUX ACTIONNAIRES:

Capital (souscrit \$2,000,000) payé

\$ 1,200,000.00

Fonds de Réserve

1,350,000.00

Profits et Pertes

214,023.56

2,764,023.56

\$36,329,178.03

Pour le Conseil d'Administration,

R. DANDURAND,

Président.

A.-P. LESPERANCE,

Gérant.

RAPPORT DES VERIFICATEURS

Ayant obtenu toutes les informations et explications que nous avons demandées, et ayant constaté l'exactitude des valeurs en caisse et examiné les valeurs détenues en nantissement pour emprunts à demande et à terme et celles représentant les placements de la Banque et ayant examiné le bilan ci-haut et l'ayant comparé avec les livres du Bureau Principal et avec les rapports certifiés des Succursales, nous sommes d'opinion que toutes les opérations de la Banque ont été faites dans la limite de ses pouvoirs et que le bilan est rédigé de façon à donner une idée vraie et juste des affaires de la Banque, ainsi que démontré par les livres de la Banque.

A. CINQ-MARS, C.A.,

C.A. SHANNON, L.I.A.,

Vérificateurs.

Montréal, 11 février 1918.

La Banque Molsons

FONDEE EN 1856

Capital Versé \$4,000,000
Fonds de Réserve 4,800,000

SIEGE SOCIAL - MONTREAL.

Succursales dans 98 des principales villes du Canada. Agents et correspondants dans les principales villes des Etats-Unis et dans tous les pays du monde.

Edward C. Pratt, gérant général.

LA BANQUE NATIONALE

FONDEE EN 1869

Capital autorisé \$5,000,000
Capital versé 2,000,000
Réserves 2,000,000

Notre service de billets circulaires pour voyageurs "Travellers Cheques" a donné satisfaction à tous nos clients; nous invitons le public à se prévaloir des avantages que nous offrons.

Notre bureau de Paris,
14 RUE AUBER

est très propice aux voyageurs canadiens qui visitent l'Europe.

Nous effectuons les virements de fonds, les remboursements, les encaissements, les crédits commerciaux en Europe, aux Etats-Unis et au Canada aux plus bas taux.

Nova Scotia Steel & Coal Co.,

LIMITED
MANUFACTURIERS

ACIER en BARRES MARCHAND, MACHINERIE à ROUES, TRANSMISSIONS en ACIER COMPRISE POLI, TOLES D'ACIER jusqu'à 48 pouces de large, RAILS en "T" de 12, 18, 28 et 40 livres à la verge, ECLISSES, ESSIEUX DE CHARS DE CHEMINS DE FER.

GROSSES PIECES DE FORGE, UNE SPECIALITE

Mines de Fer--Wabana, Terrebonne.--Mines de charbon. Hauts-Fourneaux, Fours à Réverbère à Sydney Mines, N.-E.—Laminaires, Forges et Ateliers de Finissage à New-Glasgow (N.-E.).

Bureau Principal: New Glasgow (N.-E.)

**SAVOIR FAIRE SES ACHATS EST UN
GROS AGENT DE SUCCES
DANS LE COMMERCE.**

En consultant les annonces qui figurent dans le "PRIX COURANT" vous obtenez les adresses des meilleurs maisons où vous approvisionner au mieux de vos intérêts.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CAPITAL AUTORISE \$2,000,000
CAPITAL VERSE ET RESERVE (au 31 déc. 1916) 1,700,000
82 Succursales dans les Provinces du Québec, de l'Ontario et du Nouveau Brunswick.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Président: Honorable H. LAPORTE, C. P., de la maison Laporte Martin, limitée, administrateur du Crédit foncier franco-canadien.

Vice-Président: W-F. CARSLY, capitaliste.

Vice-Président: TANCREDE BIENVENU, administrateur Lake of the Woods Milling Co., limited.

M. G-M BOSWORTH, vice-président "Canadian Pacific Railway Co."

L'Hon. ALPHONSE RACINE, conseiller législatif, président de la maison de gros Alphonse Racine limitée.

M. L-J-O BEAUCHEMIN, de la Librairie Beauchemin limitée.

M. M. CHEVALIER, directeur général Crédit foncier franco-canadien

BUREAU DE CONTROLE (Commissaires-censeurs)

Président: l'hon. sir ALEXANDRE LACOSTE, C.R., ex-juge en chef de la cour du banc du roi.

Vice-Président: Docteur E-P LACHAPPELLE, administrateur du Crédit foncier franco-canadien.

L'HON. N. PERODEAU, N. P., Ministre sans portefeuille dans le gouvernement de Québec.

BUREAU-CHEF

Directeur-général, M. TANCREDE BIENVENU.

Secrétaire, M.J.-A TURCOT

Inspecteur en Chef,

Chef Département de Crédit,

M.-M. LAROSE.

M. C.-A. ROY

Inspecteur,
M. ALEX. BOYER

BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874.

Capital autorisé \$10,000,000
Capital versé et fonds de réserve 7,700,000
Total de l'actif 44,500,000

DIRECTEURS :

Messieurs J.-A. Vaillancourt, président;
l'hon. F.-L. Béique, vice-président;
A. Turcotte, E.-H. Lemay, l'hon. J.-M. Wilson, A.-A. Larocque et A.-W. Bonner.

Beaudry Leman, gérant général.

Yvon Lamarre, inspecteur.

SIEGE SOCIAL: MONTREAL (112 rue St-Jacques)

Bureau Principal: 95 rue St-Jacques
F.-G. Leduc, gérant.

187 Succursales et Agences au Canada
— 42 Bureaux de Quartiers —

Tout dépôt D'UN DOLLAR ou plus ouvre un compte à la Banque sur lequel est payé deux fois par année un intérêt au taux de 3% l'an.

La Banque émet des LETTRES DE CREDIT CIRCULAIRES et MANDATS pour les voyageurs, ouvre des CREDITS COMMERCIAUX, achète des traites sur les pays étrangers, vend des chèques et fait des PAIEMENTS TELEGRAPHIQUES sur les principales villes du monde; prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux de change.

FINANCES

LA BOURSE DE MONTREAL

Malgré que la Bourse de New-York ait été fermée, à cause du jour anniversaire de la naissance de Lincoln, observé comme fête nationale aux Etats-Unis, le ton du marché a été ferme à Montréal, mercredi.

Mais pendant que les prix se maintenaient, les valeurs n'étaient pas très recherchées.

Dominion Iron a continué à être la valeur la plus active et cela assurément à cause de la fusion projetée de cette compagnie avec la Nova Scotia. Les valeurs de cette dernière, fait curieux à noter, ont cependant été complètement inactives, bien que ses directeurs se soient trouvés, à Montréal, pour continuer les négociations engagées avec les représentants de la Dominion Iron.

Iron a donné lieu à un volume de transactions qui s'est totalité à 275 parts. La cote d'ouverture était ferme de 61½ à 61¾, comparativement à 61, la semaine dernière. Le prix de fermeture était à 61¾ pour la demande et 61 pour l'offre. Quant à la Nova Scotia il était offert à 68 en dernière heure.

Parmi les autres valeurs en liste, Penmans se signalait par une avance de 2 points, en montant à 72, au cours des transactions de première séance, le niveau le plus élevé atteint jusqu'à ce jour par cette valeur depuis une année. Ce prix est de 7 points au-dessus du minimum et est peut-être près de trouver 73¼, le plus haut niveau enregistré l'année précédente.

Canadian Cotton a été assez recherché à 49. Canada Steamships a été ferme à 42¼, Smelters à 25, Steel of Canada était à 54 durant l'avant-midi, et tombait à 53¼, durant l'après-midi; Quebec Railway était à 19½ et Lyall à 65.

Les Droits de Shawinigan ont fait preuve d'une activité extraordinaire et les prix ont varié de 15 à 20 et à 17.

Dominion Textile a été ferme au cours de la première séance, en se négociant de 84½ à 84¼, mais cette valeur était la seule à enregistrer une hausse de 1 point, en tombant à 8 durant les transactions de l'après-midi.

Dominion Textile avait cependant fait preuve dernièrement d'une activité exceptionnelle et cette baisse ne peut être qu'un incident dû à ce qu'un détenteur de parts, n'ayant pas trouvé preneur au niveau actuel, les a négociées en perdant un point.

LES INDUSTRIES ET LE TRAVAIL DANS QUEBEC

Dans son numéro du mois de janvier dernier, la "Gazette du Travail" fournit les renseignements suivants sur les conditions du travail et des industries dans la province du Québec, durant le mois de décembre 1917.

A Montréal, la Dominion Bridge avait en main des commandes qui vont tenir son établissement de Lachine occupé pendant plusieurs mois, et les fabricants de produits alimentaires, de tabac et de liqueurs ont signalé une augmentation des affaires pendant la saison des fêtes. Les filatures de coton ont fait de fortes livraisons d'indiennes et d'autres lignes du printemps et avaient encore en main de grosses commandes. Les imprimeurs ont été bien employés. Il y a eu assez

d'activité parmi les fabricants de chaussures pendant la première moitié du mois, mais il y a eu une fermeture générale pour huit ou dix jours à la fin de l'année. Les fabricants de peintures et vernis ont été assez occupés. Les chemins de fer et les ateliers de réparations de chemin de fer ont été très actifs. Le port était libre de navires océaniques le 8 décembre, mais les canaux ont été laissés ouverts plus longtemps afin de permettre aux steamers des lacs de gagner leurs ports d'attache.

A Sherbrooke les industries métallurgiques étaient occupées, bien que pas aussi actives que dans le même mois de l'année précédente. Les abattoirs, les maisons de salaisons et les boulangeries et confiseries ont été actifs et toutes les branches du groupe textile ont été occupées. Les établissements de confection ont été bien employés et les fabriques de chaussures ont eu un bon mois. Les employés de chemins de fer et les hommes employés dans les mines de fer, de cuivre et d'amianté ont été occupés. Les chantiers de coupe de bois ont été actifs et les fabriques de pulpe et de papier ont été employés régulièrement.

A Saint-Hyacinthe, le groupe des métaux, des machines et des moyens de transport a été assez actif, les boulangers et confiseurs ont été très occupés, et les fabriques de boissons sucrées et de distillerie ont été actives. L'industrie du coton et de la laine a eu un mois très actif; la Penman Manufacturing Company a marché jour et nuit, employant entre huit et neuf cents ouvriers. Les établissements de confection et les fabriques de chemises, de blouses, de sous-vêtements, de salopettes et de corsets et les buanderies à vapeur ont été occupés. Les fabriques de portes et châssis, de boîtes en bois et de chaises ont eu un mois actif, les fabriques d'orgues ont marché plein temps, et les fabricants de chaussures ont accusé une amélioration considérable en comparaison avec novembre; la nouvelle fabrique de monture de chaussures a été mise en pleine opération.

Aux Trois-Rivières, il a été rapporté par les fonderies de fer et les ateliers de machines étaient actifs et que la Wabasso Cotton Company, la Wayagamack Pulp and Paper Company et la St. Maurice Paper Company étaient activement employées. Les fabriques de portes et châssis et les moulins à planer ont été actifs, mais les fabriques de chaussures ont été tranquilles.

Hull a rapporté que les abattoirs et les maisons de salaisons étaient très actifs et les filatures de laine occupées, mais que les fabriques de vêtements et de papier n'étaient pas aussi bien employées qu'en novembre. La Beaver Board Company, à cause de fortes commandes reçues de Halifax, a été exceptionnellement occupée et a fait beaucoup de travail supplémentaire. Les compagnies de bois ont continué à signaler une pénurie de bûcherons.

A Saint-Jean et Iberville toutes les fabriques marchaient à plein temps. Il a été rapporté que la Singer Manufacturing Company était sérieusement embarrassée par l'ordonnance du gouvernement des Etats-Unis prohibant l'exportation de fer et de bois.

Sorel a rapporté que les ateliers de machines et les fonderies étaient actifs, et qu'aux chantiers maritimes l'emploi était assez régulier. A peu près 500 femmes ont continué à être employées à la fabrique de mica.

NOUVEAUX RECORDS

Les records obtenus pendant l'année dernière affirment de nouveau la position de la Sun Life of Canada comme la plus grande compagnie d'assurance sur la vie du Dominion.

Ses méthodes d'affaires loyales et progressives l'ont placée au premier rang pour les Nouvelles Affaires, le chiffre total des polices en vigueur, l'actif, les surplus de recettes, le surplus net, le revenu total, le revenu provenant des primes et les paiements aux assurés, chaque année.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUN LIFE OF CANADA**
SIEGE SOCIAL - MONTREAL

Benoît & De Grosbois

COMPTABLES

Auditeurs et Liquidateurs

CHAMBRE 42

No 20, rue St-Jacques, Montréal
Téléphone Main 2617

L'Assurance Mont-Royal

Compagnie Indépendante (Incendie)

l'hon. H.-B. Rainville, Président
17 rue S.-Jean, Montréal

l'hon. H.-B. Rainville, Président
E. Clément, jr., gérant général

ESINHART & EVANS

Courtiers d'Assurance

—Bureau—

EDIFICE LAKE OF THE WOODS
39 rue S.-Sacrament
Téléphone Main 353 MONTREAL

La Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce

Contre l'Incendie

Actif \$900,000.00

DEPOT AU GOU-

VERNEMENT . . . \$60,660.00

—Bureau principal:—

179 rue Girouard, S.-Hyacinthe

A Propos de la „Canada Life“

Les agents de la „Canada Life“ ont fait en 1915 pour \$1,000,000 de plus d'affaires en Canada que l'année précédente.

La „Canada Life“ a payé aux porteurs de polices, en 1915, \$7,822,201, soit plus de \$2,000,000 de plus que les paiements pour les mêmes fins de n'importe quelle année précédente et les dividendes des porteurs de polices ont absorbé la majeure partie de cette somme.

Le revenu de la „Canada Life“, en 1915, a été de \$9,333,632.19, soit le plus élevé dans les annales de la compagnie.

L'excédent gagné s'est élevé à \$1,480,866.

Le total des dividendes payés aux porteurs de polices, en 1915, a été de plus de \$2,800,000.

HERBERT C. COX,

Président et gérant général

WESTERN ASSURANCE CO.

Fondée en 1851

ACTIF, au-delà de . . . \$3,000,000

Bureau Principal: TORONTO
(Ont.).

W. R. BROCK, Président

W. B. MEIKLE

Vice-président et gérant général

C. C. FOSTER, Secrétaire

Succursale de Montréal:

61, RUE SAINT-PIERRE

ROBT. BICKERDIKE, gérant

ASSURANCES

Cautionnements

Judiciaires

Garantie de Contrats

Fidélité des Employés

Vie, Accidents, Maladies

Vol, Bris de Glaces

Attelages

Responsabilité

de Patrons et Publique

Pharmaciens, Automobiles

La Prévoyance

160 rue St.-Jacques, Montréal

TEL. MAIN 1628

J. G. GAGNE, gérant général

GEO. GONTHIER H.-E. MIDGLEY

Licencié Inst. Comptable. Comptable Incorporé

GONTHIER & MIDGLEY

Comptables et Auditeurs

103 RUE S.-FRANCOIS-XAVIER - MONTREAL

Téléphone MAIN 2701-9

Adresse télégraphique - "GONTHLEY"

JOSEPH FORTIER

Fabricant-Papetier

Atelier de reliure, reliure, typographie, relief et gaufrage, fabrication de livres de comptabilité. Formules de bureau.

210 OUEST RUE NOTRE-DAME

(Angle de la rue S.-Pierre), MONTREAL

Bureau Principal

angle de la rue Dorchester ouest
et l'avenue Union, MONTREAL

DIRECTEURS:

J.-Gardner Thompson, Président et directeur gérant; Lewis Laing, Vice-Président et Secrétaire; M. Chevalier; A.-A.-G. Dent, John Emo, Sir Alexandre Lacoste, Wm. Molson Macpherson, J.-C. Rimmer, Sir Frédéric Williams-Taylor, L.L.D., J.D. Simpson, Sous-Secrét.



BRITISH COLONIAL

FIRE INSURANCE COMPANY

EDIFICE ROYAL, 2 PLACE d'ARMES, MONTREAL

CAPITAL AUTORISE, \$2,000,000 - CAPITAL SOUSCRIT, \$1,000,000

Agents demandés pour les districts non représentés

ASSURANCES

LA LEGISLATION DE L'ASSURANCE-VIE

Différences dans les législations provinciales affectant les contrats d'assurance-vie au Canada.

Primes.

Trente jours de grâce sont alloués pour le paiement des primes dans les Provinces d'Ontario, de Saskatchewan, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard. Nous ne trouvons rien de prévu à ce sujet dans les autres provinces.

Suicide.

Dans les provinces d'Ontario et de Saskatchewan, le contrat et l'application doivent spécialement réserver le droit de rendre le contrat contestable sur la question du suicide. La police est annulée en cas de suicide dans la province du Québec. Dans les autres provinces, il ne semble pas y avoir de réglementation spéciale concernant ce sujet.

Fidéli-commissaires.

Dans les provinces d'Ontario, de Saskatchewan, d'Alberta, de la Colombie Anglaise, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard, l'assuré peut nommer un fidéli-commissaire pour recevoir le paiement de l'argent de l'assurance et peut, de temps à autre, révoquer cette nomination et en faire une nouvelle à son gré.

Dans les provinces du Manitoba et du Québec, il a le pouvoir d'appointer un fidéli-commissaire pour recevoir le paiement du fonds. Dans Terre-Neuve, l'assuré peut, par sa police, par son testament ou tout écrit nommer un fidéli-commissaire, le révoquer et en nommer un nouveau de temps en temps.

Femme et enfants.

Ontario. — A. — Lorsque le contrat ou la déclaration établissent que l'assurance, ou partie de l'assurance devra être au bénéfice de la femme et de ses enfants généralement, le mot "femme" devra signifier la femme vivant à l'échéance du contrat et le mot

"enfants" devra inclure les enfants de l'assuré vivants alors, qu'ils soient de la femme actuelle ou de la première femme, et aussi l'enfant ou les enfants vivants alors de tout enfant défunt prenant la part que les parents auraient prise s'ils avaient été vivants. (Suivant amendement du 1er mai 1914.)

B. — Lorsque l'assurance désigne une femme par son nom et que ce n'est pas cette femme qui vit à l'échéance du contrat, l'argent de l'assurance ou partie de cet argent devra aller au bénéfice, à parts égales, de la femme vivante à l'échéance du contrat et des enfants de l'assuré, et aussi des enfants de tout enfant décédé qui sera justifiable de prendre la part du parent, par représentation. (Suivant amendement d'avril 1916.)

C. — Quand un homme non marié ou un veuf affecte l'assurance au bénéfice de sa future femme et de ses enfants et que la dite femme est désignée par son nom ou clairement désignée de toute autre manière, mais que le mariage projeté n'a pas eu lieu, le contrat devra être déterminé comme dans le cas d'un bénéficiaire ordinaire. Mais lorsque la future femme n'est pas nommée ou clairement désignée, l'argent de l'assurance forme partie de l'héritage de l'assuré.

Manitoba. — Il n'y a pas de prévision spéciale à ce sujet dans les statuts du Manitoba.

Saskatchewan. — Les statuts concernant cette question sont similaires à ceux de l'Ontario.

Alberta. — Les statuts concernant cette question sont similaires à ceux de l'Ontario.

Colombie Anglaise. — Lorsque l'assurance est effectuée par un célibataire ou un veuf pour le bénéfice de sa future femme ou de ses enfants, mais que telle personne n'est pas désignée par son nom ou autrement spécifiée, la femme à bénéficier de la police devra être la femme vivant à l'échéance du contrat et si l'assuré n'est pas marié, le bénéfice devrait former partie de l'héritage de l'assuré.

De même les enfants devront

être ceux vivant à la maturité du contrat.

Québec. — Cette question entre dans le chapitre des bénéficiaires.

Nouveau-Brunswick. — La femme, si elle n'est pas nettement spécifiée par le nom, devra être la femme vivant à l'échéance du contrat.

Nouvelle-Ecosse. — La femme, si elle n'est pas désignée par le nom devra être la femme vivant à l'échéance du contrat et le mot "enfants" devra signifier les enfants vivants à ce moment. Lorsqu'un homme marié effectue une assurance en nommant une femme future et ses enfants et que la future est nettement désignée, mais le mariage non consommé, toutes les questions s'élevant sur le contrat devront être déterminées comme dans le cas d'une bénéficiaire ordinaire.

Île du Prince-Edouard. — Les prévisions sont les mêmes qu'en Nouvelle-Ecosse.

Terre-Neuve. — Lorsque le contrat déclare que l'assurance devra être au bénéfice de la femme et des enfants généralement ou aux enfants généralement sans en spécifier les noms, le mot "enfants" devra signifier les enfants issus de l'assuré vivant à l'échéance du contrat soit de la femme d'alors, soit de toute femme précédente et la femme à en bénéficier devra être la femme vivant à l'échéance du contrat.

Quand un homme célibataire effectue une assurance au bénéfice de sa future femme et de ses enfants et que la future femme n'est pas désignée clairement par le nom ou nettement spécifiée, mais que le mariage projeté n'a pas été accompli, le contrat devra être déterminé comme dans le cas d'un bénéficiaire ordinaire.

Volonté.

Ontario. — A. — L'assuré a le pouvoir de disposer de sa police par ses dernières volontés.

B. — A moins que l'assureur ait reçu l'original ou une copie d'un document écrit affectant l'argent, il peut disposer de l'argent comme si le document n'avait pas été établi.

Table Alphabétique des Annonces

Anchor Cap11	Caron, L.-A. 10	Gagnon & L'Heureux .10	Mathieu (Cie J.-L.) . . . 8
Assurance Mont-Royal..32	Chaput & Fils 5	Garand, Terroux & Cie 10	Maxwells, Limited . . . 25
Baker & Co. (Walter) .8	Charbonneau & Cie . . . 11	Gillett Co. (Ltd.) E.-W.12	McArthur 22
Banque d'Épargne . . .	Channel Chemical 34	Gonthier & Midgley . . 32	McCaskey System 24
(rapport)29	Chrurch & Dwight 4	Gouvernement Provin-	Montbriand, L.-B. . . . 10
Banque d'Hochelega . . 30	Cie d'Assurance Mu-	cial 8	Nova Scotia Steel Co. . 30
Banque Nationale 30	tuelle du Commerce . 32	Handy Collection Asso-	Paquet et Bonnier . . . 10
Banque Molson 30	Cie Impériale Enreg. . . 4	ciation 10	Pink 27
Banque Provinciale . . 30	Clark, Wm. 8	Imperial Tobacco . . . 13	P. Poulin & Cie 10
Barnett 22	Cluett, Peabody 11	International Business	Rolland & Fils, J.-B. . 10
Benoit et De Grosbois 32	Connors Bros. 12 Couverture	St-Amour, Ernest 10
Bowser 7	Couillard Auguste . . . 10	Jonas & Cie, H.	St. Lawrence Sugar Co. 9
British Colonial Fire	Dionne's Sausages . . . 8	. . . Couverture intérieure	Sun Life of Canada . . 32
Assurance32	Disston Saw23	Lake of the Woods . . .	United Shoe Machinery
Brodeur, A. 8	Dom. Canners (Ltd.) . 3 Couverture	Co. (Ltd.) . Couverture
Brodie & Harvie 8	Dominion Glass Co.,	La Prévoyance32	Western Ass. Co. . . . 32
Brunet, J., Ltée. 8	Ltd. 6	Leslie & Co., A. C. . . 22	Winnipeg Grocer . . . 11
Canada Cement 25	Eddy, E. B. & Co. . . . 9	Lewis Bros. 20	Wisintainer & Fils . . 25
Canada Life Assurance	Esinhart & Evans Ltd. 3	Liverpool Manitoba . . 32	
Co. 32	Fontaine, Henri 10		
Canada Foundries 23	Fortier, Joseph. 32		

Faites Savoir aux Femmes

QUE votre magasin est la place où elles prendront plaisir à ce qu'on leur rappelle les besoins du ménage qui ont "échappé à leur mémoire." Même pour un article aussi connu que

O-Cedar Polish

un aide-mémoire est nécessaire. Les ménagères seront contentes de voir O-Cedar devant leurs yeux, en entrant dans votre magasin. Toutes les femmes veulent de l'O-Cedar Polish parce que c'est le poli de qualité — parce qu'il renouveau et protège tous leurs meubles — parce qu'il nettoye en même temps qu'il polit.

La vaste et puissante publicité donnée aux Produits O-Cedar ajoute chaque année de nouveaux adeptes à ceux déjà nombreux qui

emploient O-Cedar. Faites savoir que votre magasin tient O-Cedar et vous obtiendrez votre part de ce commerce profitable. Les gens seront sûrs que vous en avez, si vous utilisez les Accessoires de vente O-Cedar — Supports de plancher et de comptoir O-Cedar; Enseignes électriques O-Cedar; Cartes d'annonce O-Cedar. Demandez les vôtres à votre marchand de gros ainsi que les Propositions de Profit qui vous vaudront de l'argent supplémentaire.

CHANNEL CHEMICAL COMPANY, LIMITED
369 AVENUE SORAUREN TORONTO

MACHINERIE DE CORDONNERIE

Pour tous Travaux depuis la mise en Forme jusqu'au Finissage

TRADE



MARK

Systèmes Goodyear
pour Cousu-Trépointe et
Cousu - Chaussou

Machines "Consolidated"
à monter d'après la
Méthode Manuelle

Presses
à découper les Tiges
Modèles C.

Machines Rapides
"Standard"
A visser les semelles

Machines Davey à
cheviller bois
avec bigorne

Machines à Enfoncer les clous protège-talon --- Machines
à Estamper, à Charger, à Poser, à Fraiser, à Gouger, à Verrer
et à Finir les Talons --- Machines à clouer "Loose Nailer" et
Machines à Bonbouter --- Machines à Cimiter, à Poncer et
à Parer --- Machines à Entoiler les Premières, "Série Gem" ---
Machines à Poser les Oeillets --- Oeillets, Cambrillons,
Brosses, etc. : : : : :

United Shoe Machinery Co. of Canada, Limited

122 rue Adélaïde Ouest,
TORONTO.

28 rue Demers, Québec (P.Q.)
Kitchener (Ont.), 179 rue King Ouest.

MONTREAL (P.Q.).
Avenue Bennett et rue Boyce,
MAISONNEUVE.

La Farine de Guerre Donnera un Bon Pain

Par le Rédacteur

De la Célèbre Cuisinière FIVE ROSES

VOS clients peuvent fabriquer sans crainte leur pain avec la nouvelle Farine Réglementaire. Ils aident ainsi à conserver la farine et le froment. Faisant usage de **LA MEME RECETTE EMPLOYEE** auparavant avec l'ancienne farine **FIVE ROSES**, nous avons produit dans nos Laboratoires un pain de "Farine de Guerre" ayant tous les attributs qui rendent le pain l'aliment le plus essentiel.

RESULTATS DE NOTRE EPREUVE

Le pain ainsi fabriqué était tout aussi appétissant que le pain de **FIVE ROSES**. Il se tranchait d'une manière satisfaisante sans s'émietter. La croûte avait bonne mine, mince, croquante et de bon goût. La mie était un peu plus ouverte, mais fraîchement délicate. On a tout lieu de croire que le nouveau pain sera de bonne conservation. En ce qui concerne la saveur et la légèreté du pain fait de la nouvelle farine (dite "de guerre"), nous sommes entièrement satisfaits des résultats de notre essai. Le pain était sans doute un peu moins blanc que le pain fait avec l'ancienne farine **FIVE ROSES**, mais cela n'affecte en rien ses propriétés nutritives et digestives. En se hâtant de faire usage de la nouvelle farine réglementaire, la ménagère économe obtiendra à coût moins élevé une égale nutrition tout en contribuant à grossir davantage la provision de froment si essentielle au succès de nos alliés. L'usage de la farine **FIVE ROSES** "Marque Gouvernementale" aidera sensiblement à l'économie domestique sans sacrifice apparent.

Lake of the Woods Milling Company Limited

Fabricants de Farine "Five Roses"

CANADA

LA NOUVELLE FARINE FIVE ROSES. — Cette marque favorite est maintenant fabriquée selon les instructions du Gouvernement. Mais le nom "Five Roses" qui, pendant plus d'un quart de siècle, a été l'assurance positive de sa qualité supérieure, est encore votre protection. Ceux qui font usage de la Farine "Five Roses Marque Gouvernementale" sont assurés de la meilleure farine possible sous toutes conditions. Les recettes contenues dans **LA CELEBRE CUISINIERE FIVE ROSES** serviront sans modification essentielle à l'usage de la nouvelle farine Five Roses et la ménagère sera assurée de bons résultats.